

 PAR ICI LA DÉMOCRATIE



A S S I  
S E S D U  
S P O R T

  
BOURGES

**Les Assises du Sport  
de la ville de Bourges  
2021**

## Table des matières

I.	Introduction.....	4
II.	L'organisation des Assises du Sport de la Ville de Bourges .....	5
<b>Synthèse des ateliers en visioconférence et formulaires - Mars 2021.....</b>		<b>6</b>
I.	Les grands sujets donnent matière à réflexion... ..	7
A.	Le sport-santé .....	7
B.	Le sport handi et adapté.....	8
A.	L'inclusion par le sport des publics précaires .....	8
B.	Discrimination, violence et harcèlement dans le sport .....	9
C.	Le sport et les femmes .....	9
D.	Développement durable.....	9
E.	Pratiques nouvelles et attentes du grand public .....	10
F.	Le Haut Niveau .....	11
G.	Les évènements sportifs.....	12
H.	La perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.....	13
II.	... mais la mise en œuvre de toutes ces thématiques reste difficile. ....	14
A.	Créer une nouvelle offre, c'est un besoin en espace pour pratiquer.....	14
B.	Des infrastructures au service du monde sportif.....	14
C.	Un besoin accru en communication : comment se faire remarquer dans le paysage ? .....	14
D.	L'économie du Sport.....	15
E.	L'aide financière publique, l'absolue nécessité .....	16
F.	L'accompagnement technique et administratif est aussi important que l'aide financière...17	
G.	L'emploi sportif .....	17
H.	La montée en compétence des éducateurs et des dirigeants .....	18
<b>Synthèse des groupes de travail - Mai 2021 .....</b>		<b>19</b>
I.	Groupe de travail n°1 : L'accompagnement des clubs et des sportifs par les subventions de la ville de Bourges.....	20
A.	Questionnements de la collectivité.....	20
B.	Constats et idées .....	20
C.	Le financement du Haut niveau (HN) .....	21
D.	Les nouveaux modes de calcul.....	22
II.	Groupe de travail n°2 : La disponibilité des installations sportives de la ville de Bourges.....	22
A.	Constat : « La crise du logement » .....	22
B.	Des espaces non municipaux .....	23
C.	Les espaces municipaux non sportifs .....	24
D.	Solutions proposées .....	24
III.	Groupe de travail n°3 : Les moyens de communication et la recherche de sponsors par les clubs berruyers .....	26

A. La communication .....	26
B. Fête des associations / Fête du sport .....	28
C. Le partenariat / sponsoring .....	28
D. Présentation Go My Partner .....	29
<b>Résultats du questionnaire - Septembre 2021.....</b>	<b>31</b>
I. Questionnaire sur les critères d'attribution de subvention .....	32
<b>Conclusion.....</b>	<b>45</b>
I. Conclusion .....	46
<b>Annexes .....</b>	<b>47</b>

## I. Introduction



Devoir organiser des assises sur la thématique du sport était une évidence. La politique sportive de la ville de Bourges telle que nous la connaissions avait été définie en 1998 : il devenait nécessaire de se donner un temps de réflexion, d'échange et de débat sur le thème du sport à Bourges.

Le sport est questionné à l'échelle nationale :

- Nouvelle Agence Nationale du Sport
- Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024
- Evolution grandissante du sport santé
- Intérêt pour des publics non-pratiquants (entreprise, senior, handicapé...)
- Pratique libre et nouvelles pratiques
- Défis environnementaux...

Le sport est ainsi à l'interface de nombreux sujets qui touchent la vie des Berruyers et concerne près de 21 000 sportifs répartis dans 180 clubs et sans doute des centaines de pratiquants quotidiens non-licenciés.

Dans un esprit de démocratie participative, les Assises du Sport ont permis les échanges et la rencontre entre tous les acteurs du sport. Le travail mené permettra ainsi de consolider les actions existantes, s'assurer qu'elles sont toujours en phase avec les envies et les besoins des Berruyers mais surtout d'engager plus sereinement les réflexions pour répondre aux enjeux futurs du sport à Bourges.

Je tiens à remercier vivement Renaud Mettre, Maire Adjoint en charge du Sport, le service des sports de la Ville, les clubs et les bénévoles, d'avoir consacré de leur temps pour participer et contribuer à la réussite de ces Assises.

Dans ce document, vous retrouverez un résumé des échanges, une transcription des propos tenus lors des visioconférences, des groupes de travail et dans le questionnaire. Il n'y a pas d'analyse, ni aucune tentative de solutionner les problèmes évoqués. C'est la parole libre, et le témoin à l'instant T des expressions de chacun.

Je vous en souhaite une bonne lecture,

**Yann Galut**

Maire de Bourges

## II. L'organisation des Assises du Sport de la Ville de Bourges

Initialement prévues en présentiel au CREPS, elles se sont finalement tenues de manière dématérialisée, dans un contexte de crise sanitaire.

Du 8 février au 13 mars, tous les berruyers ont pu contribuer à la réflexion en remplissant un formulaire en ligne ou en version papier.

Du 1er au 11 mars, la ville de Bourges a organisé des visioconférences sur 6 grands thèmes liés au sport :

- Thème 1 : Le Sport Santé et d'inclusion
- Thème 2 : Le sport de demain, en lien avec les Objectifs de Développement Durable
- Thème 3 : L'économie du sport et l'emploi sportif
- Thème 4 : L'accompagnement des associations et les aides locales
- Thème 5 : Les sportifs et la pratique de haut niveau
- Thème 6 : L'évènementiel sportif et la perspective des JOP Paris 2024

Du 11 mai au 1<sup>er</sup> juin, 3 groupes de travail se sont réunis à 2 reprises chacun, portant sur trois sujets distincts :

- L'accompagnement des clubs, et des sportifs, par les subventions de la ville de Bourges
- La disponibilité des installations sportives de la ville de Bourges
- Les moyens de communication et la recherche de sponsors par les clubs berruyers

Enfin, en septembre, un questionnaire a été envoyé à tous les clubs sportifs berruyers afin de connaître les sujets et les critères qu'ils jugent prioritaires pour déterminer le niveau de subvention.

# **Les Assises du Sport**

**Synthèse des ateliers en  
visioconférence et  
formulaire - Mars 2021**

## I. Les grands sujets donnent matière à réflexion...

### A. Le sport-santé

#### « Il faut développer des activités pour monsieur et madame tout le monde »

Différencier 2 types de pratique :

- l'activité physique pour tous : le sport est facteur de bonne santé, il permet de garder la santé et de réduire les risques de maladies.
- l'Activité Physique Adaptée (APA) : le sport est facteur de guérison, il permet d'accompagner un traitement voire être le traitement.

C'est ici le deuxième cas qui a été d'avantage traité. C'est d'ailleurs sous cet angle que les injonctions nationales se font. Pour exemple, en cette période de crise, la pratique du sport est difficile. Malgré tout, les patients porteurs de prescription médicale ou les personnes souffrant d'un handicap peuvent continuer à pratiquer et les clubs à les accueillir (y compris en intérieur).

#### « On ne sait pas où les envoyer »

Chacun s'accorde sur le manque d'encadrants formés (pour diverses raisons).

3 types de formation existent pour les encadrants :

- Activité physique pour tous : formation via le CROS/CDOS18
- Activité physique Adaptée : diplôme STAPS Mention APA
- Sport sur prescription médicale : formation via le CROS/CDOS18. En plus du tronc commun, il est possible de suivre des modules spécifiques aux pathologies.

Un bénévole peut aussi encadrer à partir du moment où sa formation est validée par la fédération.

Malgré la possibilité pour les médecins de prescrire du sport (en préventif ou curatif) :

- Peu de médecins s'emparent de cette question – sans doute ne sont-ils pas assez formés ou informés sur le sujet ?
- La CPAM ne prend pas en charge cette activité. Certaines mutuelles proposent des offres de remboursement en sport santé.

Via les formations de Développement Professionnel Continu (DPC) des professionnels de santé, le CDOS s'est fixé comme objectif de former 5 formateurs pour initier les médecins.

#### « Je découvre des activités que je ne connaissais pas »

Le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) propose une plateforme d'identification pour les clubs « Mon club près de chez moi » : aujourd'hui, cette plateforme est mal connue et les clubs ne pensent pas (ne savent pas) à s'y faire référencer.

Une Maison Sport Santé a été labellisée en lien avec le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) mais elle aussi est encore peu connue.

Beaucoup d'annuaires existent déjà, il ne faut pas multiplier les supports.

- ➔ Cette thématique qui fait pourtant l'unanimité au niveau national et local est encore balbutiante. Sa formalisation, son organisation... sont à travailler.

La collectivité débute un travail de rédaction d'un livre blanc. Ce document devrait faire un état de la situation à Bourges, les forces et les faiblesses de notre territoire et surtout recenser toutes les activités proposées. Tous les clubs sont invités à alimenter ce livre blanc pour référencer tous les encadrants et toutes les compétences. La synthèse sera en ligne sur le site de la Ville de Bourges.

Lors de la visioconférence, de nombreux clubs ont mentionnés leurs activités existantes dans ce domaine : CJMBB, UFOLEP 18, Bourges Judo, Bourges Handball 18, Club d'aviron, CSA EMB, mais aussi tous les clubs de randonnée et de gymnastique volontaire... Une majorité des dispositifs sont tournés

vers les publics seniors (atelier équilibre, chute, soft...) et handicapés. Les maladies chroniques (diabète, sclérose en plaque...) restent encore marginales dans la prise en charge.

Le Service des Sports et le CCAS travaillent sur un projet Sports Séniors à partir de septembre 2021. Un autre projet est à l'étude et porte sur le Sport en Entreprise pendant le temps médian pour tous les agents de la collectivité.

## B. Le sport handi et adapté

**« L'égalité des droits a fait des progrès mais l'égalité des faits est en totale construction »**

Le sport permet d'éviter l'isolement et la sédentarité de ces personnes. C'est aussi un outil pour limiter physiquement les impacts du handicap.

Pour l'égalité des chances, il est juste et nécessaire de créer un système de compensation entre valides et non valides.

La Fédération Française de Sport Adapté (FFSA) et la Fédération Française Handisport (FFH) ont des professionnels qui peuvent intervenir sur l'ensemble du département pour accompagner les clubs. Malgré tout, il est difficile d'obtenir de l'information sur ce sujet.

Le monde du handicap (associations d'aide à l'insertion, à l'emploi des personnes handicapées...) et le monde du sport (clubs) pourraient travailler ensemble, notamment par une interconnaissance :

- Sensibiliser les clubs à l'accueil de personnes en situation de handicap
- Organiser des journées découvertes des activités sportives pour les personnes en situation de handicap...

L'objectif serait d'intégrer le sport aux thématiques abordées par les associations traitant du handicap pour que le sport fasse partie des offres tant de loisirs que de lien social.

Le Centre hospitalier G. Sand a mis en place une structure APA au sein de son établissement. Les éducateurs spécialisés font partie intégrante de l'équipe de soins. Il serait intéressant qu'il existe un relais pour pouvoir continuer l'activité à la sortie d'hospitalisation.

Pour les publics handi, des créneaux existent sur le territoire et dispensent une offre de qualité (basket, aviron, voile...). Certains clubs proposent la mixité (dépend de la discipline).

## A. L'inclusion par le sport des publics précaires

**« L'inclusion sociale c'est réduire les inégalités, prévenir les ruptures, venir en aide et accompagner vers l'insertion. »**

Le sport – en général – est un outil d'intégration sociale et de lien social. Le sport doit être inclusif et être disponible pour tous les âges. Aucun public ne devrait être exclu de la pratique sportive.

Il convient aussi de créer un lien entre les personnes en situation de précarité et les clubs sportifs.

Dans ce domaine, il faut songer à tous les autres aspects de la pratique : la mobilité et l'accessibilité, les horaires, la discipline proposée, l'accueil et les modalités d'inscription...

Notons que le lien et la mise en confiance sont extrêmement importants pour que ce public adhère à la démarche et s'inscrive dans une pratique régulière.

Certaines structures d'action sociale pour les publics en situation de précarité, les publics migrants... proposent d'accompagner ces publics vers la pratique sportive : c'est sans doute un axe de développement à étudier en sensibilisant toutes les structures d'aides à ce sujet et en présentant le sport comme une possible solution à l'intégration et à l'inclusion.



## B. Discrimination, violence et harcèlement dans le sport

L'inclusion s'oppose à la notion de discrimination, sujet très important dans le sport aujourd'hui. Tous les faits de violence, discrimination, agression, harcèlement... sont à prendre en compte dans le développement du sport aujourd'hui. Les responsables (dirigeants, éducateurs...) sont appelés à communiquer auprès des pratiquants (mais aussi des supporters, partenaires...) pour réduire les faits de violence et les discriminations au sein du monde sportif. La formation des éducateurs (des clubs et de la ville) est sans doute une des solutions.

## C. Le sport et les femmes

On ne parle pas d'égalité Femmes/Hommes mais de complémentarité et de partage entre les Femmes et les Hommes.

Le constat est cependant sans appel (les visioconférences n'étaient d'ailleurs pas paritaires !) : les femmes font moins de sport que les hommes. Les raisons évoquées sont :

- La peur du regard des autres
- Les femmes se sentent moins à la hauteur que les hommes
- Peu de créneaux adaptés pour les femmes (tant en termes d'horaires qu'en termes de disciplines)
- Les femmes sont d'avantage attirées par le sport loisirs (où la mixité est possible) et moins par la compétition où les femmes sont très faiblement représentées.

On constate que les récompenses lors de tournoi sont souvent plus importantes pour les hommes que pour les femmes.

Enfin, la question des femmes au sein des instances dirigeantes est aussi centrale, que ce soit au niveau local ou au niveau national : en agissant sur les décisions, elles pourront ainsi contribuer aux grandes orientations du sport de demain.

Pour attirer les femmes au sein d'un club, plusieurs pistes sont évoquées :

- Venir en groupe entre filles, être invitée par une copine.
- Rendre attractives les pratiques dites masculines (ex : le football) : les Fédérations ont un rôle à jouer pour gommer cette idée de discipline plus masculine et discipline plus féminine.
- Certains clubs comme le Kyudojo favorisent la pratique de leur activité en couple.
- Redonner un espace physique ou temporel dans des lieux, des espaces libres, appropriés par les garçons (ex : City Stade)
- L'USEP organise des débats dans les classes à partir du CP pour inciter à une prise de conscience sur les rapports femmes et hommes et le fait que tous les sports peuvent être pratiqués aussi bien par les filles que par les garçons.
- Au Bourges Tennis Club, la mixité est effective lors des entraînements et le club organise une journée spécifique pour les femmes pour se remettre au sport.
- L'organisation de la journée peut aussi être une contrainte : il serait possible de développer des créneaux à proximité des écoles pour les femmes pendant que leurs enfants sont en classe ou que les écoles de sport soient mutualisées (pendant les activités des enfants, les parents pourraient eux aussi participer à des ateliers sportifs).

## D. Développement durable

Il est aujourd'hui indispensable de travailler collectivement à réduire l'impact énergétique sur l'environnement.

La première proposition consisterait à mettre en place au sein de chaque club un référent développement durable, ainsi que dans chaque Fédération. Certaines d'entre elles disposent déjà d'outils pédagogiques (FFF notamment).

Illustrations d'action déjà menées :

- L'agglomération Bourges Plus met à disposition des clubs des gobelets réutilisables lors de manifestations.
- Incitation de certains clubs envers leurs adhérents pour utiliser des gourdes (exemple du Club d'Aviron).
- L'USEP travaille sur des pique-nique sans déchet et des déplacements doux (en vélo ou à pied) lors de leurs actions.

Le sport peut aussi être un moyen de déplacement écologique (marche, course, vélo...). Dans ce cadre, la municipalité travaille sur les liaisons douces et sur le partage de la voirie qui permettrait aussi d'intégrer les nouveaux modes de mobilités urbaines (trottinettes, gyropodes...).

Le travail commence dans les écoles en incitant les établissements à mettre en place des ateliers vélo pour que le vélo soit synonyme de plaisir. Le déplacement à vélo doit devenir une habitude. Des associations proposent des ateliers de réparation de vélos (Mon Cher Vélo).

La gestion de l'eau est un enjeu majeur pour les très prochaines années au vu des sécheresses successives passées et à venir. La municipalité débute un grand projet de récupération d'eau. Elle a procédé à l'installation d'une poche d'eau de pluie sous la salle multisport de Brivot : cette eau collectée à partir du toit de la salle permettra l'arrosage des arbres de la ville lors des épisodes de sécheresse.

Les clubs sont intéressés par ce principe : le club d'Aviron pour le nettoyage des bateaux, Bourges Tennis Club pour arroser les cours en terre battue...

## E. Pratiques nouvelles et attentes du grand public

L'envie de faire du sport est toujours présente, mais certaines disciplines historiques remarquent qu'elles n'arrivent plus à attirer les jeunes. Le coût de l'équipement vestimentaire, du matériel mais aussi les déplacements nombreux et lointains pour les compétitions sont autant de freins à la pratique.

Les « Aides à la licence » du Conseil Départemental et les « bourses sport et culture » au niveau de la Mairie de Bourges sont pourtant appréciées tant par les clubs que par les pratiquants mais restent limitées aux enfants.

On constate l'émergence de nouvelles activités avec ou sans structure associative :

- MMA
- Krav Maga
- Activités de bien être
- E-sport
- Modélisme
- Activités de danse urbaine : Hip Hop, Break Dance...

Lorsqu'elles sont encadrées, ces nouvelles pratiques demandent à avoir accès aux équipements sportifs déjà largement utilisés. Lorsqu'elles sont libres, le manque de structuration pousse parfois à de mauvais usages avec un risque tant pour l'utilisateur que pour l'équipement.

Le développement de ces nouvelles disciplines s'accompagne d'une envie de renforcer la variété des disciplines et d'offrir d'avantage de visibilité aux petites disciplines émergentes.

Les berruyers expriment aussi régulièrement leur attachement à des équipements « de quartiers » pour une pratique de loisirs en opposition aux équipements pour « l'élite ».

L'ANS, dans son plan équipement 2021, met l'accent sur la création de site en accès libre (station fitness, basket 3x3...) : c'est une volonté forte et importante relayée par l'Etat et le COJO 2024. A Bourges, la demande en équipements en accès libre est en forte hausse, que ce soit pour de nouveaux sports ou simplement pour accéder aux stades et gymnases traditionnels. Cette demande s'accompagne d'un besoin d'amélioration de l'accès aux infrastructures (ligne de bus, horaires d'accessibilité...).

Pour les clubs, le développement de la pratique libre implique la perte de licenciés dans les clubs. En revanche, d'autres pensent que les pratiques libres sont essentielles pour le sport : c'est aux clubs d'aller chercher ces personnes pour les attirer et les fidéliser.

Notons que si les sportifs recherchent la liberté, il s'agit peut-être aussi d'une remise en cause structurelle du sport fédéral. Le monde du sport doit s'interroger sur ce point.

Enfin pour les actifs, la question de la pratique sportive sur la pause méridienne est centrale. Les propositions restent cependant encore faibles tant en quantité qu'en diversité. Les entreprises ne se saisissent pas non plus encore du sujet.

## F. Le Haut Niveau

### « Il n'y a pas de sportif de haut niveau sans formation. »

On dégage 3 temps à enjeux pour les sportifs de Haut Niveau :

- Comment garder les jeunes sportifs post bac tant à l'échelle du club qu'à l'échelle de la collectivité ? Et donc comment rendre plus attractif le territoire pour les jeunes étudiants (études, formations, emploi, animation, infrastructures ...) ? Un travail avec les universités et les entreprises pourrait être mené en ce sens.
- Que devient un sportif de Haut Niveau après sa carrière : les fédérations ont énormément travaillé sur ce sujet. La situation s'est grandement améliorée depuis quelques années.
- Comment accompagner le sportif de haut niveau en cas de blessure ?

Peu d'athlètes vivent de leur sport : même si l'image du Haut Niveau est « brillante », peu de jeunes sont suffisamment persévérants pour aller jusqu'au bout du rêve :

- Rôle de l'éducateur, du club dans l'accompagnement (lien très fort avec son entraîneur)
- Maintenir des études ou un emploi en parallèle de son entraînement (sans échouer sur les deux tableaux)
- Rôle de la famille et des amis à soutenir ce choix exigeant.

Il s'agit d'un projet de vie qui nécessite un investissement total du jeune et un accompagnement sans faille de son environnement.

Pour le jeune, c'est un temps d'entraînement très important à concilier avec des études ou un emploi : Il faut donc encourager à l'aménagement des formations pour permettre cette double activité. En effet, poursuivre des études est fondamental : trop peu de jeunes parviennent au sommet, il faut toujours garder en tête le « plan B ».

Les sports fédéraux ont tous l'ambition de former des jeunes et de les pousser au plus haut niveau de compétition. C'est un objectif affirmé d'une partie des clubs berruyers. Pour avoir des sportifs de Haut Niveau, le club doit obligatoirement avoir un programme de formation et de développement sportif

fort avec un objectif clair de performance. Malgré tout, les frais engendrés par la formation, les déplacements, le suivi médical, le recrutement d'entraîneurs... sont très importants et de nombreux clubs n'ont pas les moyens d'accompagner leurs jeunes jusqu'au bout.

Si un jeune parvient à un niveau élevé de résultat sportif, il intégrera peut-être un pôle extérieur : son appartenance au club d'origine est alors questionnée.

**« A Bourges, c'est seulement 1 équipe professionnelle et 26 athlètes de Haut Niveau référencés par le ministère. Le reste se revendique Haut Niveau mais ça n'en est pas ! »**

La définition du Haut Niveau a fait beaucoup réagir. Les fédérations proposent les athlètes à lister pour le Haut Niveau : c'est cette liste ministérielle qui fait foi. L'ANS apporte d'ailleurs son concours pour aider financièrement les athlètes listés. Malgré tout, un athlète ou une équipe doit être soutenu AVANT d'accéder au Haut Niveau.

Le campus connecté, proposé par Bourges Plus depuis cette année est une vraie solution pour les jeunes en formation. En restant à Bourges, ils peuvent suivre un cursus à distance (évite des frais de déplacement et d'hébergement pour la famille) tout en étant encadré par des professionnels et éviter ainsi le décrochage.

L'intérêt de la collectivité est celui de l'intérêt général : dans ce contexte, on peut alors s'interroger sur les aides individualisées auprès de tel ou tel athlète (même si les aides sont perçues par le club).

Enfin, la majeure partie du sport de Haut Niveau n'est pas du sport professionnel. La précarité est donc permanente, y compris à des niveaux de pratique très élevés.

## G. Les évènements sportifs

En 2019, Bourges a accueillie 208 manifestations sportives.

En 2021, à ce jour 19 grands évènements sont prévus.

L'accueil d'un évènement se fait grâce à la nature de l'équipement sportif (niveau d'homologation) mais aussi grâce aux services connexes : hôtels, restaurants, transport et accessibilité, les atouts touristiques et culturels... L'accueil d'évènements de grande ampleur est un atout pour la ville. Les retombées économiques sont estimées à 4€ par euro dépensé.

A Bourges, la question de la capacité d'accueil hôtelière est posée : sur du 4 ou 5 étoiles, l'offre est insuffisante et pourtant nécessaire pour les grands évènements. Par exemple, Bourges Basket ne peut pas accueillir des évènements avec 8 équipes en jeu car la capacité est insuffisante pour accueillir toutes les joueuses et le staff. Même chose pour la restauration des spectateurs notamment les dimanches.

De même, les transports pour accéder à Bourges ne sont pas à la hauteur des attendus : train, avion, réseau intra-muros...

Les cahiers des charges des comités organisateurs sont très précis. Pour une collectivité qui souhaite accueillir une manifestation, le coût (temps humains, moyens techniques, critères d'homologation des espaces sportifs...) est de plus en plus important. Pour l'organisateur, c'est aussi un investissement important (accueil, sécurité, récompense...).

Le besoin logistique est parfois plus important que le besoin financier : ce n'est pas simplement une question d'argent. L'accompagnement des élus et l'expertise logistique des services municipaux (démarche à réaliser, sécurisation du site, respect des impératifs de la préfecture...) est tout aussi

important pour faire face aux interlocuteurs. Travailler ensemble garantit la réussite de l'accueil et l'organisation de la manifestation.

## H. La perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Le label TERRE DE JEUX n'est pas visible sur le site internet et certains participants n'en avaient pas connaissance. Les associations peuvent, elles aussi, postuler pour obtenir ce label.

L'objectif est de capitaliser durant 3 ans pour encourager tous les publics à faire du sport, à promouvoir les valeurs du sport et de l'olympisme. L'organisation des « olympiades des quartiers » dont la première édition doit se dérouler début juillet cette année pourrait permettre de mettre en avant le label, créer de l'engouement pour la candidature de Bourges, et créer de la synergie sur les bienfaits du sport et de sociabilité dans un esprit de compétition.

Le Cher compte 7 Centres de Préparation aux Jeux, dont 5 appartenant à la ville de Bourges :

- Le CREPS
- Le pôle de l'âne et du cheval
- le palais des sports (basket OP)
- le lac d'Auron (Aviron OP),
- la salle d'escrime Françoise Sineau (Escrime O),
- le Complexe Coubertin (Gymnastique O et Judo O)
- le centre nautique Raymond Boisdé (Natation OP)

Des travaux vont être réalisés sur certains sites en prévision de l'accueil de délégation étrangère.

Les CPJ sont présents dans le catalogue du COJO qui sera distribué à Tokyo : les délégations étrangères intéressées pourront contacter directement le service des sports. Mais on sait aussi que les clubs concernés peuvent promouvoir Bourges auprès de leur fédération nationale ou internationale.

Dans le cadre de l'accueil de délégation en prévision des JOP 2024, la création d'un « catalogue » à remettre aux clubs (ou directement aux délégations étrangères) pour présenter la ville et ses atouts devient nécessaire et urgent pour la fin de l'année 2021 (après Tokyo) : présentation des sites avec photos, vidéos, descriptif (travail déjà commencé et en cours de développement), présentation de la ville, de ses équipements touristiques d'accueil, de ses atouts culturels, de ses transports internes et d'accessibilité ferroviaire et routière... Il faut quelque chose de vivant et dynamique et peut-être en plusieurs langues. Dans le document de candidature aux CPJ et la plaquette TDJ, un grand nombre d'informations s'y trouve déjà.

Actuellement les fédérations travaillent sur les JO de Tokyo. Cependant, les clubs notent un intérêt des fédérations qui sont déjà à la recherche de sites : il ne faut donc pas s'endormir ! La proximité avec Paris est un atout mais l'absence de liaison aérienne ou ferrée directe peut être problématique. De même, les délégations vont avoir besoin de se déplacer dans Bourges : des partenariats auprès d'agglomé ou auprès des clubs locaux pour obtenir des minibus peuvent être conclus (exemple de la compétition d'escrime).

Il s'agit aussi de prévoir « l'après JO » et l'héritage de cet événement pour que cet élan perdure et que les actions ou outils soient pérennes.

Les écoles peuvent être labellisées « Génération 2024 ». Si Bourges accueille des délégations étrangères, il faudra provoquer des rencontres avec les enfants même si cela risque d'être compliqué durant la préparation. En revanche, il faut impliquer les enfants dans la thématique dès à présent.

## II. ... mais la mise en œuvre de toutes ces thématiques reste difficile.

Dans chaque thématique, les clubs ont exprimés des besoins qui peuvent se recouper et se convertir en action.

### A. Créer une nouvelle offre, c'est un besoin en espace pour pratiquer

Tous les clubs savent que les équipements sportifs de la ville de Bourges sont occupés de manière accrue. On constate un manque de créneaux disponibles.

Or, pour faire du sport santé, du sport senior, accueillir d'avantage de femmes, de nouvelles pratiques, pour créer de l'évènementiel, cela nécessite un accès aux aires sportives.

Il faut penser aussi aux besoins ponctuels lors de report d'activité (fermeture d'un site pour travaux, mauvais état ou raison de sécurité) où la marge de manœuvre est faible et l'impact pour les clubs direct.

La ville contractualise avec les lycées et le CREPS pour positionner des associations dans leurs équipements sportifs. Malheureusement, le gestionnaire (CREPS ou lycée) est souverain et la ville ne peut pas intervenir sur les conditions d'accès.

Une optimisation des créneaux serait nécessaire car la ville ne peut pas créer de nouveaux espaces au gré des créations d'associations. De plus, les espaces exclusifs (pour une seule association) pourraient être dans la mesure du possible mutualisés.

### B. Des infrastructures au service du monde sportif

Il faudrait mettre en valeur le patrimoine sportif de la Ville en créant un évènement « journées du patrimoine sportif » avec visite du Palais des sports du Prado, des piscines... Cela permettrait aussi de mettre en avant les métiers du sport (éducateurs, moniteurs, kinés...) et de travailler la question de l'emploi.

Deux points de vue s'opposent :

- Certains souhaitent que les lieux sportifs restent libres et ouverts afin de permettre leur accès au plus grand nombre et notamment aux enfants et jeunes des quartiers. C'est une forme de démocratisation du sport.
- D'autres préféreraient que leur espace sportif soit fermé au public car le nombre d'incivilité et de destruction est trop important et va parfois jusqu'à empêcher la pratique (et rajoute de la difficulté sur la question de la disponibilité).

La vétusté des installations et les dégradations constatées régulièrement obligent à des investissements très lourds : une réflexion est en cours sur les 4 grands stades (Rimbault, Depège, Brivot, Du Manoir) pour mettre en place une Programmation Pluriannuelle d'Investissement.

### C. Un besoin accru en communication : comment se faire remarquer dans le paysage ?

Il serait utile de mettre en place un calendrier interactif des manifestations : la fonctionnalité, la connaissance et la communication de Sortir à Bourges pourrait être renforcées.

Il faut remettre en place le calendrier dans les Nouvelles de Bourges et pourquoi pas, revoir la manière de communiquer sur les panneaux numériques JC Decaux.

Il est difficile de trouver des bénévoles compétentes pour assurer la communication : avec les nouveaux canaux de communication, c'est un travail quasi-quotidien.

Le service communication de la Ville ne peut pas assurer la communication pour tous les clubs mais sans doute un lien est à imaginer.

Concernant les médias locaux, bien souvent, c'est aux clubs d'écrire l'article et de le faire parvenir à la presse. Les médias ne s'intéressent à minima aux manifestations qu'à partir du niveau régional... au niveau départemental, c'est très difficile. Pouvoir communiquer au-delà de Bourges est essentiel mais très cher pour les clubs.

## D. L'économie du Sport

**« On sait qu'il y a de l'argent dans les entreprises mais on ne sait pas comment aller le chercher. »**

Les financeurs du sport sont :

- 1er : le public, les ménages, les familles
- 2ème : les Collectivités Locales
- 3ème : l'Etat
- 4ème : les Entreprises

Le budget d'une association est fonction de sa qualité ou non d'employeur et du niveau de pratique : plus le niveau est élevé, plus le budget est important. La gestion financière du club est basée sur les motivations, les ambitions et les résultats du club.

Les droits télévision sont très restreints et centrés sur quelques sports bénéficiant d'une couverture médiatique importante : le football, le tennis (Roland Garros) et le cyclisme (Tour de France).

Ce modèle économique est fragile et les associations sont appelées à développer leurs propres ressources ou à mobiliser d'avantage le partenariat et les soutiens du secteur économique.

**« Considérer que si l'entreprise nous aide, on peut aider l'entreprise. »**

La notion fondamentale, au-delà du modèle économique, est finalement celle du partenariat : il faut un échange, du donnant-donnant pour que l'aide financière du secteur privé soit pérenne et suffisante.

Pourquoi une entreprise apporterait des fonds à une association sportive ?

- L'association est un support de communication pour l'entreprise.
- L'entreprise s'identifie à l'activité sportive.
- L'association peut proposer une activité sportive à l'intérieur de l'entreprise.

Ce sont les clubs les plus importants qui obtiennent le financement de la part des entreprises car ils ont un salarié qui a pour mission d'aller chercher ce partenariat. Les petites associations n'ont pas le temps et/ou pas les compétences pour trouver des partenaires.

Enfin, la rivalité entre clubs existe, surtout lorsqu'ils pratiquent le même sport. La rivalité entre sponsors existe de la même manière cherchant la meilleure visibilité et surtout l'absence de concurrent sur un même club, voire sur une même discipline.

En milieu urbain, paradoxalement, les entreprises sont assez peu sollicitées par les clubs (contrairement au milieu rural où la proximité et la rareté pousse à une sur-sollicitation).

Certains organismes (FOL, CDOS, Cher Emploi Animation et certaines fédérations) peuvent aider les bénévoles (formation ou accompagnement) pour aller chercher des partenaires.

Malgré tout, il existe des freins côté entreprise pour apporter son soutien à un club :

- Le sport loisirs est moins « vendeur » que la pratique en compétition
- Parallèlement, les dons fluctuent en fonction du niveau de pratique et le soutien d'une entreprise peut disparaître en cas de baisse de niveau.
- Le manque de transparence : à quoi l'argent va servir ?

Une fois le partenariat obtenu, il convient de travailler la durabilité de ce partenariat : la fidélisation, l'animation du partenariat sont autant de mission importante pour les clubs, extrêmement chronophage. Il faut partager un projet : il faut instaurer des relations suivies, de longue durée et s'investir pleinement dans le relationnel avec l'entreprise.

Une réflexion pourrait être engagée entre les entreprises, les associations et la collectivité. A l'instar du club des partenaires du Bourges Basket, ne faut-il pas imaginer un regroupement des entreprises intéressées par le sport ? Ou une mutualisation de la recherche de sponsors ?

#### **Illustrations :**

- Bourges Judo : le budget lié au partenariat dans le club ne représente qu'une partie infime. Malgré la crise, une solidarité entreprise et clubs a été maintenue dans le partenariat. Le fait d'avoir un référent dans un club qui est chargé de trouver les partenaires aide dans la recherche.
- Bourges XV : Au contraire, une partie importante de leur budget est issue du partenariat avec les entreprises. Des bénévoles étaient chargés de cette recherche de partenaires mais celle-ci devenait de plus en plus compliquée. Le club a professionnalisé cette recherche en créant un poste de salarié dont une des missions est la recherche de nouveaux partenaires.

### **E. L'aide financière publique, l'absolue nécessité**

Les clubs sont relativement mal informés des aides financières qui peuvent exister (aide à l'emploi, sport santé, sport handicap...). Les appels à projets se multiplient et couvrent une bonne partie des besoins des clubs. Mais rares sont ceux qui se lancent dans ces formulaires complexes : le changement incessant des critères au niveau de l'Etat rend compliqué le montage des projets. La structuration bénévole des associations ne permet pas de prendre en charge ces missions chronophages et pointues.

Le CDOS ou la FOL sont référents sur différents sujets et peuvent aider au remplissage des dossiers de financement pour les associations ou clubs qui n'ont pas les moyens d'avoir un salarié en ingénierie de projet. Le CDOS évoque la diffusion prochaine d'un guide des aides possibles pour aider les associations dans leurs démarches – un même projet peut prétendre à plusieurs subventions. Sans doute la ville, le CDOS et la FOL pourraient travailler de concert sur ce sujet pour mieux informer les associations.

La ville de Bourges a cela de rassurant car les critères sont stables depuis de nombreuses années et garantissent une subvention équivalente. Malgré tout, les élus s'interrogent beaucoup sur les critères d'attribution de ces subventions afin d'être le plus juste possible.

Le lieu de résidence des adhérents, le nombre d'adhérents, la labellisation des fédérations, ainsi que tous les thèmes abordés lors des assises... sont autant de critères possibles mais difficiles à apprécier sans tenir compte de nombreux autres facteurs. La multiplication des critères engendrera des difficultés pour la construction des dossiers, le document doit être technique et pas technocratique.



La ville de Bourges doit être attentive à ne pas créer une aide à deux vitesses, « grosses structures » / « petits clubs ».

Dans certaines disciplines, Bourges compte plusieurs clubs : la fusion, l'entente entre club... est aussi une piste à ne pas négliger pour éviter le morcellement des budgets mais aussi des bonnes volontés (bénévoles, dirigeants...).

## F. L'accompagnement technique et administratif est aussi important que l'aide financière

Le Service Vie Associative et la maison des associations diffusent autant que possible les informations des structures aidantes (DDCSPP, FOL, CDOS, Région, Département...). Sans doute faut-il aller plus loin dans cette communication ?

Sur des thématiques plus précises (Handicap notamment), les clubs notent le manque d'un ou plusieurs référents ou d'un lieu d'information.

Face à la lourdeur et à la complexité du montage de projet (manifestation, compétition...), le secteur des manifestations sportives et l'ensemble des services techniques de la ville sont reconnus pour leur compétence logistique et leur expertise dans la préparation des manifestations, notamment en matière d'obligations, règles et sécurité.

Le lien avec l'AD2T doit être renforcé : dans le cadre de l'organisation de manifestation, l'AD2T « Berry Province » peut aider dans la construction du projet sur les volets de l'hébergement, de la restauration et du transport. La Ville doit encourager ce lien et ce partenariat de manière plus forte et affirmée. L'AD2T estime qu'il existe 1200 à 1300 chambres d'hôtel disponibles sur l'agglomération.

Les clubs s'interrogent sur la possibilité pour la ville de les aider à les mettre en relation avec les entreprises, les écoles, les EHPAD... Les bus de transport urbain sont accessibles gratuitement aux écoles de Bourges pour leur transport scolaire et donc pour la pratique sportive sur le temps scolaire. Cela peut contribuer à plus d'échanges entre les associations et les écoles (découverte de nouveaux sports).

## G. L'emploi sportif

**« C'est comme une petite entreprise : à la première embauche, c'est d'avantage d'administratif et moins de pratique. »**

L'emploi associatif en général est morcelé : il est difficile pour une association d'intégrer un emploi à temps complet dès sa création. Des groupements d'employeurs se sont créés pour pouvoir proposer un CDI en temps presque complet à un salarié. Dans ce cas, un temps plein est plus facile à trouver si l'éducateur est polyvalent (créneaux dans d'autres disciplines).

Avant tout, une association qui souhaite avoir une personne en temps plein doit préalablement trouver un équilibre financier. Il existe une multitude de dispositifs pour financer un emploi, mais les associations ne les connaissent pas ou peu ou manquent de temps pour les solliciter.

**« La fonction employeur est un point important dans la difficulté à trouver des dirigeants associatifs. »**

L'emploi est vécu comme un risque pour les associations. La fonction d'employeur est la plus dure pour un président. Les obligations sont difficiles à tenir, des difficultés avec le personnel peuvent surgir et il

faut être capable de financer son salarié sur plusieurs années. Le Président devient chef d'entreprise et rare sont ceux qui sont formés à la gestion des ressources humaines.

Au niveau de la couverture juridique, les dirigeants doivent aussi être sensibilisés : lorsqu'un salarié va aux prud'hommes, comment réagir, comment se protéger... ?

Enfin, il convient d'évoquer une autre difficulté : comment faire cohabiter au sein d'un club, des salariés et des bénévoles ? En effet, pour les missions à responsabilité, les élus associatifs et leurs salariés doivent trouver un juste équilibre afin que les dirigeants (bien que bénévole) garde une pleine capacité de décision et que le salarié puisse être reconnu et intégré à la vie associative.

## H. La montée en compétence des éducateurs et des dirigeants

Les clubs notent le manque d'éducateurs formés sur des thèmes spécifiques comme le sport-santé ou le sport handi et adapté.

Les formations à destination des éducateurs mais aussi des dirigeants tendent à se développer mais la question du coût (financier et temps), reste prégnante. Parfois, le besoin en formation porte aussi sur des aspects non-sportifs (transition numérique, création de site internet, utilisation des outils de visio-conférence ou de logiciels administratifs, modernisation des pratiques...). Les associations manquent de repères ou d'informations pour orienter au mieux leurs dirigeants et/ou salariés.

Parallèlement, chaque structure fait le constat d'un manque de bénévoles, et encore plus de volontaires pour diriger les associations. Cette crise est nationale et profonde. La crise covid accentuera-t-elle cet effet ou au contraire, invitera-t-elle les gens à plus de lien social et plus d'implication ?

# **Les Assises du Sport**

**Synthèse des groupes de  
travail - Mai 2021**

## I. Groupe de travail n°1 : L'accompagnement des clubs et des sportifs par les subventions de la ville de Bourges

Les présentations diffusées lors de ce groupe de travail sont jointes en annexe du présent document.

### A. Questionnements de la collectivité

→ Pourquoi devons-nous modifier les règles de calcul ?

Renaud Mettre signale que de nombreux clubs réagissent régulièrement sur le manque de clarté des attributions ou s'étonnent des montants délibérés. De plus, seuls les adhérents de moins de 15 ans font l'objet d'un coefficient, la clé de répartition est arbitraire et seul le Haut Niveau est valorisé ignorant tous les autres aspects du sport. Le système actuel est mal compris, flou. Les nouvelles modalités doivent apporter équité, justice et transparence.

Renaud Mettre interroge le groupe et demande s'il est du devoir de la ville de subventionner plusieurs clubs d'une même discipline. L'enveloppe budgétaire dédiée aux subventions se maintient mais n'ira pas en augmentant : le nombre de club qui augmente est un risque pour tous les clubs déjà existants. Les membres du groupe évoquent la nécessité d'un maillage de territoire, d'une intervention dans chaque quartier pour une proximité et une animation constante. Dans ce cas, il est important d'avoir plusieurs clubs. Le monopôle encouragerait l'élitisme.

Par contre, si plusieurs clubs d'une même discipline se tournent vers la compétition, il est impossible de tous les aider alors qu'ils évolueraient à des niveaux similaires.

Renaud Mettre indique qu'il faudra que le dossier de demande de subvention ne devienne pas trop complexe. Tant pour les associations qui doivent les remplir que pour les services qui doivent les étudier, il faut que les critères restent simples et en nombre limité. Malgré tout, il faut valoriser les clubs qui font des efforts : cela nécessite de poser plus de question. Les clubs recherchent aussi la constance des critères : les nouveaux critères ne doivent pas changer chaque année (type appel à projet) afin que le montant versé par la ville soit constant (sous réserve que les indicateurs restent stables).

### B. Constats et idées

Aujourd'hui, dans le calcul des subventions de fonctionnement, l'origine Bourges / Hors Bourges des licenciés n'est pas prise en compte. Certains clubs interviennent sur des communes hors Bourges, voire hors agglomération : le club a donc un large public non-berruyer et perçoit aussi des sommes (subventions ou prestations) des communes extérieures. Il est important pour un club d'élargir sa zone d'action pour maintenir ou développer son activité : une distinction dans le calcul serait contradictoire.

Une distinction entre licenciés loisirs et licenciés compétition pourrait être faite. Avant, on ne se préoccupait pas du loisir : la compétition est désormais un critère du passé. Il faut donner envie de bouger, s'amuser et encourager la pratique de loisirs.

Le nombre de licencié ne peut pas être le seul critère : en effet, lorsqu'on tente de développer une activité peu ou pas connue, le nombre de licencié n'est pas significatif mais les besoins en subvention sont importants.

Quelle utilisation est faite des fonds versés par la ville (et par les administrations de façon générale) ? Ces subventions ne doivent pas servir à financer des « salaires déguisés » (prime de match, frais kilométrique...). Il conviendrait mieux de former ces jeunes, de les aider dans la recherche d'emploi.

- ➔ Il faut savoir que les subventions sont versées sur du déclaratif (projet et budget prévisionnel) et que le contrôle s'effectue 6 mois après la clôture des comptes. De plus, les recettes sont fongibles : les subventions servent à financer l'ensemble du budget d'une association et ne sont pas affectées. Difficile dans ce cas de dénoncer un mauvais emploi de la subvention. Le contrôle URSAAF est aussi un moyen de dénoncer ce type de pratique : malgré tout, il s'agit de contrôle aléatoire ou basé sur une suspicion et est très contraignant pour ceux qui le subissent.

Le niveau de formation requis et la professionnalisation des éducateurs doit être pris en compte. Avoir des éducateurs formés et salariés, ce n'est pas la même chose que des éducateurs bénévoles.

Comment peut-on accompagner les plus petits clubs, amateur et bénévole, mais qui portent quand même des projets d'envergure, des sportifs de bon niveau ? Les critères doivent prendre en compte ces petits clubs.

L'apport de subvention par les collectivités doit être obligatoirement couplé par de l'aide partenariale. Pour un grand club, c'est obligatoire.

Certaines thématiques sont d'avantage à traiter au niveau de l'ANS plutôt qu'au niveau de la ville, mais seules les structures qui ont le temps, le personnel et les compétences peuvent répondre à ces demandes ANS. Les petits clubs manquent de moyens pour le faire.

### C. Le financement du Haut niveau (HN)

L'enquête<sup>1</sup> a révélé que la question du HN n'était pas prioritaire pour les associations dans l'attribution des subventions. Or, aujourd'hui, 90% des subventions de la ville sont dévolues au « Haut Niveau ».

Néanmoins, les personnes interrogées ont distingué la question du « Haut-Niveau » et celle du « Niveau de l'équipe Fanion » : il est vrai que le terme « Haut-Niveau » est dévoyé et que finalement, les subventions HN de la ville de Bourges sont surtout des subventions en fonction du niveau de l'équipe fanion. Chacun s'accorde à dire qu'il est souhaitable de bien faire la distinction entre les deux.

Dire que c'est du HN alors que ça n'en est pas, c'est aussi donner une mauvaise image du HN et de la ville. Le HN demande de la rigueur pour les sportifs et pour le club. C'est une organisation structurelle qui permet aux jeunes d'accéder au HN. De plus, il faut savoir ce que ça coûte et ce que ça rapporte : le HN c'est beaucoup d'investissement et peu d'élus. Malgré tout, c'est parce qu'il y a du HN qu'on attire les masses. On ne peut pas dissocier l'un et l'autre.

A partir de ce constat, il conviendra tout de même de « placer le curseur » et de se donner une définition commune (clubs et ville), en fonction de la politique de la collectivité.

Le terme d'équipe « Fanion » (utilisé par les personnes interrogées) n'existe pas pour les sports individuels. Par contre, il sera sans doute plus facile de définir le HN pour les disciplines individuelles que pour le sport collectif. Il faudra donc des termes communs à tous et veiller à l'équité, quelle que soit la discipline.

Faut-il travailler seulement sur une équipe (celle qui est au plus haut) ou sur tous les niveaux pour élever le niveau globalement ?

---

<sup>1</sup> Toutes les personnes inscrites aux visioconférences de mars et tous les clubs ont été interrogés, entre les 2 séances de ce groupe de travail, afin de citer les 3 à 4 critères qui lui semblent les plus importants (réponse libre). Les résultats de cette enquête sont retranscrits dans le document en annexe relatif à la séance du 25 mai 2021.

## D. Les nouveaux modes de calcul

Des documents issus d'autres communes ou collectivités ont aussi été présentés afin de découvrir des méthodes de calcul existantes. Deux systèmes se distinguent :

- un système à point (les associations cumulent des points et une valeur est donnée au point). La valeur du point peut varier chaque année en fonction des demandes et du budget voté.
- ou un système par segmentation de la politique sportive (le budget est découpé en fonction de thématiques choisies). Les enveloppes ainsi découpées ne peuvent pas être dépassées ni transférées. Ce système a cependant une vertu en termes d'action publique : on encourage une action, on permet le développement d'un sujet... Mais le risque serait celui d'un fonctionnement type « appel à projet » (les clubs se sentent obligés de développer une action sur une thématique pour avoir plus de subvention).

Le système de découpage du budget par thématique peut pousser les associations à faire un peu de tout et finalement à perdre leur identité.

**La grande majorité des représentants s'exprime en faveur d'une combinaison entre un système à bloc (le budget est découpé en fonction de thématique) et un système à point (l'enveloppe thématique est partagée en fonction des points obtenus par chaque association).**

Le calendrier proposé est le suivant :

- Les services vont travailler sur un questionnaire qui sera envoyé à tous les clubs sportifs. Ce questionnaire permettra de savoir quelles sont les thématiques à privilégier pour le découpage du budget et dans chaque thématique, quels sont les critères qui permettront de gagner des points. Ce questionnaire sera envoyé à la rentrée 2021.
- Il sera analysé en novembre/décembre 2021.
- Des simulations seront réalisées par les services pour apprécier les écarts potentiels entre l'ancien et le nouveau montant de subvention à verser.
- Enfin, des rencontres seront organisées au printemps 2022 pour présenter les nouveaux critères d'attribution des subventions.
- Ils seront alors appliqués en octobre 2022 pour le budget 2023.

Une alerte est cependant donnée : « Si au final, chaque club retouche à peu près la même chose qu'aujourd'hui, on aura juste perdu du temps. »

## II. Groupe de travail n°2 : La disponibilité des installations sportives de la ville de Bourges

La présentation diffusée lors de la première séance de ce groupe de travail est jointe en annexe du présent document.

### A. Constat : « La crise du logement »

Les clubs témoignent de difficultés à obtenir des créneaux pour développer de nouvelles pratiques.

« On vit sur l'existant », et on reproduit chaque année le même planning d'occupation. C'est un peu la « crise du logement ».

Renaud Mettre témoigne de l'inflation des clubs et des créneaux. On se pose notamment la question du hiphop qui devient discipline olympique : il faudrait 20 à 30% de créneaux de plus. Toutes les associations demandent les mêmes horaires (17h/22h). Il faut aussi évoquer le cas de scissions ou des déchirements et de l'incompatibilité de partage qui s'en suit.

Un effet est aussi constaté : certains clubs « sur-réserve » les équipements afin de pallier aux imprévus. Cet effet est sans doute provoqué par la gratuité et par le décalage entre la prévision d'avril, la stabilisation de juin et le début de saison en septembre. Les gardiens des équipements sportifs contrôlent les équipements et les occupations mais les créneaux réellement vides sont véritablement connus seulement après la Toussaint. Cet effet crée des tensions entre les clubs qui partagent les mêmes espaces.

Il est étonnant de voir que parfois des clubs qui sont voisins ne se connaissent pas. L'attitude de consommateurs que l'on reproche parfois aux adhérents est aussi un comportement de la part des clubs dans leurs installations : on utilise un site mais on ne s'intéresse pas aux clubs autour, avant ou après.

Plusieurs idées sont évoquées :

- Il faudrait tenir compte de l'évolution d'un club, qui peut être au plus haut puis redescendre ou inversement. → Mais, c'est parfois un drame humain lorsqu'on constate la perte de licenciés, l'abandon d'une activité... il est alors difficile de retirer des créneaux ou de baisser les subventions.
- Si un créneau est libéré en cours d'année, une liste d'attente pourrait être constituée afin d'attribuer ce créneau à des clubs demandeurs. → Actuellement, les demandes sont traitées au fur et à mesure. Un club qui ne pourrait pas être satisfait en cours d'année est invité à faire sa demande en avril, lors du questionnaire annuel transmis aux clubs pour connaître leurs besoins pour la saison suivante.
- Certains clubs estiment que le loisirs a moins besoin de créneaux que la compétition : il faut donc favoriser la compétition. → Renaud Mettre estime que tout le monde doit pouvoir s'exprimer dans sa discipline : le nombre de licencié, ou la typologie de pratique, ne doit pas être un critère sur l'obtention d'un créneau.
- Chaque club devrait faire connaître le contenu de la séance, le type de public. Pour un créneau attribué, la collectivité devrait savoir ce qui s'y passe vraiment. Il ne s'agit pas de critère mais d'une ligne de conduite. → Renaud Mettre explique que souvent est abordée la question des associations commerciales, dont la légitimité peut être remise en cause. Malgré tout, la collectivité est dans une obligation légale de donner des créneaux à tout nouveau club se créant même si la discipline est déjà existante (Egalité de traitement à situation égale). La ville n'a pas à intervenir dans les projets associatifs : chaque association est libre de mener les activités qu'elle souhaite.

Combien d'associations restent actuellement sans solution ?

- ➔ Renaud Mettre estime qu'il y a moins de 15 associations sans locaux à Bourges. Mais les demandes insatisfaites relèvent surtout d'associations déjà présentes qui souhaitent se développer.

## B. Des espaces non municipaux

Divers espaces sont cités :

- Existence d'un club de squash en bout du lac d'Auron autrefois : ces équipements appartenaient à un privé.
- Espace de futsal du côté des Danjons : c'est un opérateur privé avec un coût de location très important.
- Réaménager des espaces abandonnés (entrepôts...?) : les coûts de réhabilitation – surtout dans le respect des normes ERP – est très élevé. La construction est parfois plus avantageuse.
- Le gymnase des pompiers est aussi extrêmement utilisé à tel point que les pompiers occupent nos équipements. Le service des sports accueille dans ses équipements les pompiers, policiers, militaires, IME... toutes les structures qui peuvent avoir besoin.
- Gymnase du GEDHIF au Danjons. Il est occupé en journée. Peut-être existe-t-il des possibilités en soirée ? Un contact devra être pris avec eux pour en savoir plus.
- Les locaux de l'aéroport ont été très utiles suite à l'incendie de Coubertin mais ont été revendus à MBDA en 2019. De plus, ils n'étaient pas aux normes des équipements sportifs ERP, une dérogation avait été accordée par la commission de sécurité suite à l'incendie mais n'aurait pas pu être prolongée ensuite.
- L'EPIDE de Bourges-Osmoy aurait des équipements sportifs. Les clubs sont prêts à aller dans un rayon de 10km autour de Bourges.
- Dojo du Centre : un collectif d'association est propriétaire d'un dojo en plein centre-ville.
- Durant les assises, la question du conventionnement avec le CREPS avait été posée. Cette convention existe déjà et est exceptionnelle. Aucun autre CREPS en France n'accepte autant les associations locales en son sein. Il sera donc difficile d'aller au-delà de l'existant. Notons qu'avec le changement de direction dans les années à venir, nous ne savons pas comment ce dossier sera appréhendé par la future direction.
- Il est de plus en plus difficile d'occuper les installations militaires pour les non-militaires. Le club lié aux EMB est donc à la recherche de nouveaux locaux.

### C. Les espaces municipaux non sportifs

Des associations sportives occupent aussi actuellement des espaces municipaux non sportifs :

- Les locaux des écoles de la ville (préau couvert, salle de motricité...) sont gratuits mais le chauffage est payant. En fonction des priorités (élections, conseil d'école, réunion de quartier...) les réservations peuvent être annulées. Il faut l'autorisation du Directeur de l'école. Près d'une centaine d'associations (sportives et culturelles majoritairement) y sont déjà présentes : il reste très peu de disponibilités.
- Les centres sociaux s'ouvrent actuellement pour accueillir d'avantage d'associations. L'accès est pour le moment gratuit.
- Les salles municipales accueillent des associations : ces salles sont gérées par le service des affaires commerciales.
- Le service vie associative gère la maison des associations et le pôle associatif Hameau de la Fraternité / Merlattes / Pressavois.
- La direction culture possède aussi quelques salles de travail et de spectacle.

Dans les trois derniers cas, les salles sont payantes.

### D. Solutions proposées

**Devons-nous mettre en place des critères d'attribution ? Les représentants s'expriment défavorablement à cette hypothèse.**

Les critères seraient compliqués à créer, à mettre en place et à appliquer. Les critères créent des effets de seuil, qui sont tout aussi dramatique. Il n'est pas non plus possible de réserver un équipement à une seule discipline (cas des gymnases qui sont par définition multisports). Le système actuel est jugé bon : le service des sports est réactif et se donne les moyens de répondre aux besoins.



Pouvons-nous élargir les créneaux horaires des équipements sportifs ?

- Ils sont ouverts de 8h à 22h (+30min pour la douche). Il est peu probable que le créneau 22h/minuit intéresse des associations en création ou souhaitant développer de nouvelles activités. Cependant, c'est un créneau demandé pour une soirée ou après une manifestation, une compétition.
- Le créneau médian (12h/14h) est généralement occupé par les associations sportives des collèges et lycées et déjà par certaines associations. Il reste des marges de manœuvre très faible.
- Jusqu'ici, les week-ends étaient réservés aux manifestations et compétitions : il n'était donc pas possible de réserver un créneau pour un entraînement le samedi ou le dimanche. Certaines exceptions ont été faites sur les équipements peu utilisés pour des manifestations/compétitions : les quelques associations qui en bénéficient en sont très contentes. Malgré tout, le ponctuel reste prioritaire sur les entraînements. Le service des sports doit mener un travail de faisabilité et sélectionner les sites les moins susceptibles d'accueillir des événements ponctuels : en faisant cette sélection, les associations seront moins pénalisées. Il faut cependant accepter que, occasionnellement, des créneaux soient annulés en raison d'une manifestation ou d'une compétition. Les représentants présents en sont d'accord.

Serait-il possible de partager certains espaces ?

- Certains sont propices à la « division » (ex de la salle multisport de Brivot, du dojo de Coubertin et des salles gym/judo d'Yves du Manoir) d'autres moins (ex des gymnases). Le partage des espaces ne peut fonctionner que si c'est d'un commun accord entre les clubs concernés.

Construire de nouveaux équipements ?

- C'est effectivement une piste mais qui est lourde financièrement pour la collectivité (en investissement et en fonctionnement).
- Malgré tout, le gymnase de Lahitolle (INSA) est un projet désormais programmé et dont l'ouverture est envisagée pour 2025. C'est aussi une piste pour ouvrir de nouveaux créneaux.

Ouvrir d'avantage les locaux scolaires ?

- Les écoles accueillent déjà de très nombreuses associations culturelles et sportives (voir ci-dessus).
- Pour les collèges et lycées, c'est effectivement une piste mais qui sera malheureusement payante pour la collectivité (frais de location des espaces). Les représentants sont unanimes : les clubs ne doivent pas en porter la charge. Renaud Mettre souligne que le budget des sports sera constant les prochaines années.

L'intercommunalité peut-elle agir ?

- Non. Aujourd'hui, le sport est une compétence ville : le transfert est du ressort et de la volonté de l'ensemble des communes membres.
- Il est, cependant, à l'étude de créer un réseau inter-services. L'idée est de connaître les équipements à l'échelle intercommunale et de conseiller, mais ni d'imposer, ni de mutualiser. De plus, les locaux des autres communes sont eux aussi très pris. La "crise du logement" est partout.
- Malgré tout, certaines associations ont été orientées vers des communes hors Bourges et la réaction a été virulente ("Vous nous chassez de Bourges - on est des berruyers, on veut être ici").

Les clubs seraient-ils intéressés par une liste des locaux sportifs privés ?

- Les représentants répondent favorablement, pour information et pour répondre à un besoin ponctuel.
- Certains clubs louent dans le privé des locaux de stockage : les besoins sont multiples et il faut savoir chercher partout.

#### En résumé :

- Pas besoin de critères. La façon de travailler de la ville est réactive et répond à la plupart des demandes.
- Les créneaux après 22h ne répondent pas au besoin (trop tard).
- Les ouvertures les WE peuvent être une vraie solution immédiate.
- Travail à faire avec les collèges/lycées/INSA pour avoir d'avantage accès à leurs équipements sportifs.
- Construire de nouvelles infrastructures.
- Mise en réseau des infrastructures de l'agglomération (et orienter les clubs vers une autre commune).

### III. Groupe de travail n°3 : Les moyens de communication et la recherche de sponsors par les clubs berruyers

La présentation diffusée lors de ce groupe de travail est jointe en annexe du présent document.

Le service des sports s'interroge aussi beaucoup sur sa propre communication, pour mieux faire connaître ses dispositifs mais aussi ses équipements. Il est envisagé, en interne, d'acquérir des compétences en lien avec la communication, le marketing, la commercialisation...

#### A. La communication

##### Les compétences :

Les petits clubs admettent qu'ils ne « savent pas se vendre, se faire connaître ». Il s'agit d'aller à la rencontre du public : faut-il pour cela passer un samedi après-midi à Avaricum ?

Lorsqu'on recrute un salarié, il n'est pas dévolue immédiatement à la communication : ce n'est pas une tâche jugée comme primordiale ou prioritaire.

L'estacom ou le BTS communication de Marguerite de Navarre sont des pistes pour trouver des stagiaires – voire pour trouver des candidats ayant un profil communication. Les BPJEPS et les STAPS ont désormais une formation initiale incluant des modules en communication et marketing : les éducateurs sont donc désormais mieux formés sur ces aspects.

L'OMSJC aide beaucoup les associations pour faire de la communication : création de documents, blogs, logo... Il peut créer les espaces web, former les adhérents à leur mise à jour ou le faire pour eux. C'est un relais précieux sur cette thématique.

Le service communication de la ville a parfois aidé des clubs dans la création d'outils (teaser vidéo notamment). Malheureusement, cela reste très exceptionnel, uniquement pour des manifestations de très grande importance, la ville ne pouvant réaliser la communication de toutes les associations.

### Le contenu de la communication :

Le contenu de la communication d'un club peut être très large et en premier concerne l'activité propre du club.

Il est possible aussi de communiquer sur son sport (ce qui induit une communication sur le club). Peut-être la ville pourrait communiquer sur les sports pratiqués à Bourges : un par mois, avec une campagne très forte et active.

La mise en valeur des équipements par la ville permettrait aussi de mettre en valeur les clubs qui évoluent dans ces équipements.

### Les outils de communication :

La communication se fait désormais par les **réseaux sociaux**. C'est beaucoup de temps. Il y a des salariés dédiés à cela. Instagram, tiktok, snapchat... sont incontournables tandis que Facebook décline. Attention cependant : si on ne communique que sur les réseaux, on exclut de fait les gens qui n'y sont pas.

Renaud Mettre évoque l'idée d'un agenda du sport à Bourges. Les représentants signalent la difficulté de prévoir le calendrier à l'avance. **Sortir à Bourges** répond déjà à la demande et permet de communiquer à la dernière minute.

**L'affichage dans la rue** est aussi évoqué : les associations doivent solliciter une autorisation de la part de la ville, afficher des panneaux cartonnés très long à mettre en place, aussitôt retirés... Il existe aussi des **panneaux d'affichage libre** mais qui sont peu nombreux et mal situés (donc non efficaces).

Penser à la **signalétique en ville** : le nom d'un stade n'indique pas les sports pratiqués. On ne sait pas qui est dedans. Cela serait utile pour le public de savoir ce qui se passe dans le site.

- ➔ Communiquer sur les noms des clubs ou sur les sports pratiqués ?
- ➔ Exemple de la Maison des associations : sur la porte d'entrée, les noms et logos des associations permanentes (uniquement) sont affichés via des réglottes qui permettent de changer les noms aussi souvent que nécessaire. Il convient de penser une communication « durable ».

Les **panneaux numériques** en centre-ville permettent d'annoncer les événements : serait-il possible d'en réserver certains pour le sport et la culture, la vie associative en général ?

Un **annuaire des associations** est disponible via le site internet de la ville (alimenté par le portail des associations et donc directement par les associations). Le filtre de cet annuaire pose problème : en effet, la recherche par choix géographique ou par public cible n'est pas efficace car certaines associations cochent toutes les cases. De fait, le résultat d'une recherche n'a plus de sens.

- ➔ Il avait été fait le choix à l'époque de laisser les associations décider et non pas que ce soit une injonction arbitraire (siège social ? adresse de gestion ? lieu d'une activité ?...).

Un club a été incité par sa fédération à actualiser son site internet en utilisant **Besport**. C'est une sorte de Facebook dédié au sport qui est soutenu par le CNOSF : « Le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et la société BE SPORT ont signé un protocole d'accord en vue de créer un laboratoire d'innovation et de recherche (LAB). Cette collaboration ambitieuse va profiter à tous via la mise en commun des savoirs et des données. A court terme, pour encourager la pratique sportive fédérale, le

CNOSF et BE SPORT vont développer ensemble une fonctionnalité de recherche de clubs qui sera accessible d'ici à la fin de l'année. »

## B. Fête des associations / Fête du sport

La fête des associations est intéressante mais n'est pas suffisante. L'idée d'une fête du sport est avancée, à un autre moment que la fête des associations (vers la mi-saison en février). Les deux jours de découverte dans le cadre des olympiades de quartiers, sur la place Etienne Dolet sont un peu dans cet esprit.

Le risque serait de vider encore d'avantage la fête des associations de ses associations sportives : ces dernières années, aucune association de foot, de gymnastiques ou de natation n'était présente. De plus, une telle organisation demanderait d'impliquer fortement les bénévoles et les moyens des associations, deux fois par an.

Malgré tout, en distanciant les deux évènements, ce n'est pas contradictoire. Les visiteurs veulent essayer (possible sur une fête du sport) et pas seulement lire ou voir (stand de la fête des associations qui permettent de parler et de distribuer des prospectus).

Contenu possible de la fête du sport :

- **Un peu comme la fête du patrimoine : visiter des équipements sportifs et rencontrer les associations qui y pratiquent.**
- **A coupler aussi avec les métiers du sport et/ou la formation des bénévoles.**
- **Se retrouver aussi sur un lieu en soirée pour échanger entre clubs.**
- **Y allier aussi les entreprises pour organiser des temps de rencontres (prestataires mais aussi partenaires)**
- **Les clubs se montrent, échangent avec les gens, les entreprises et entre eux.**

Il est aussi possible **d'améliorer la fête des associations** : Présence des entreprises / PME / ESS...  
? Une ouverture au public 2 après-midi et un dimanche matin consacré à des rencontres avec les entreprises ? Temps d'échange entre club / entre association ? Pouvoir pratiquer et pas seulement présenter ?...

## C. Le partenariat / sponsoring

Les représentants témoignent de difficultés pour démarcher : « nous sommes bénévoles, on ne sait pas se vendre, ce n'est pas notre métier ».

- La FOL, le CROS CVL proposent des formations aux dirigeants associatifs.
- Le réseau personnel est aussi très important et permet peut-être de trouver des pistes facilement. Malheureusement, c'est souvent du « copinage ».
- Au sein de certaines fédérations, il y a des gens qui sont chargés de faire de la recherche de partenaire. Les clubs peuvent se tourner vers leur fédération.

Il faut réfléchir avec les entreprises pour qu'elles s'y retrouvent, construire quelque chose ensemble : c'est un partenariat qui se co-construit. Des fois, ce sont les entreprises qui apportent leurs idées, il ne faut pas les voir comme de simple donneur d'argent. Malgré tout, cela demande au club d'animer, d'avoir des notions commerciales et de vente.

Qu'est-ce que j'ai à vendre ? Le partenaire va se servir du club pour communiquer. Chaque club est donc en mesure de trouver un moyen pour mettre un partenaire en avant.

Il faut leur apporter de la clientèle, c'est la motivation première de leur partenariat. Pour cela, il faut faire la promotion du partenaire et de ses produits auprès du public lors de manifestation ou de compétition mais aussi auprès des participants sportifs et bien sûr des adhérents. On pense toujours au logo sur les affiches, à la banderole lors d'une manifestation, de goodies offerts. Mais l'utilisation de ses produits lors d'un évènement ou lors des activités traditionnelles du club est aussi une offre de visibilité supplémentaire. Il faut relayer l'actualité de ses partenaires au sein du club, auprès de ses adhérents pour faire vivre le partenariat toute l'année.

De plus, il faut associer l'image du club avec l'image du partenaire : c'est une deuxième source de motivation. C'est permettre à l'entreprise d'inviter ses clients, ses fournisseurs, et d'utiliser l'image du club.

Enfin, la défiscalisation est aussi une source de motivation dans le cadre de mécénat. Les clubs peuvent apporter de l'information aux entreprises sur ce point.

C'est le bon moment pour trouver des partenaires car chacun est à la recherche de visibilité : Les grandes enseignes vont peut-être être à la recherche de clubs plus locaux, plus petits. Tout le monde ne peut pas être sponsors des JOP ! L'approche loisirs (tout au long de la vie) ou les JP qui incluent des disciplines non-présentes aux JO (ex de la pétanque)... sont des sujets à mettre en valeur.

Les associations peuvent aussi être prestataires des entreprises : c'est une nouvelle source de financement. Le sport santé ou le sport en entreprise (à condition d'avoir un éducateur formé) sont alors un levier important. Deux ans durant, la FOL a organisé des rencontres associations / entreprises afin de développer des projets croisés de ce type.

Le partenariat peut aussi parfois être source de difficulté : si le partenaire veut avoir son mot à dire sur le fonctionnement du club, si on a qu'un seul partenaire... Il est donc important d'avoir une multitude de partenaires pour contrebalancer ces effets.

De même, il vaut mieux avoir des sommes raisonnables mais sur plusieurs années et de plusieurs partenaires. Ainsi, en cas de départ d'un partenaire, la perte est moins lourde.

Des idées sont avancées :

- Organiser une sorte de **speed dating** entre les clubs sportifs et les entreprises (en lien avec la fête du sport ?).
- Faire des **pastilles vidéo** pour mettre en valeur un partenariat club/entreprise.
- Les petits clubs restent sceptiques sur leur propre capacité à aller chercher des entreprises : Les plus gros clubs resteront les vainqueurs. Mais, au final, les petits clubs, ont-ils vraiment besoin de trouver des partenaires ? **Un état des lieux des besoins des associations (petites et grandes)** serait nécessaire sur ce point.

## D. Présentation Go My Partner

Un représentant de la société Go My Partner présente leur application du même nom.

Ce projet est sous le patronage du Ministère des Sports et a reçu le soutien du label Ville Active et Sportive.

Cette application permet à chacun de se créer une « cagnotte » pour financer son sport.

- La cagnotte est alimentée dès que la personne fait ses courses dans l'un des magasins reconnus par l'application (en scannant le ticket de caisse).
- La dépense peut se faire auprès de n'importe quel club associatif (petit ou grand) pour payer la licence, la cotisation, un stage, un projet... ou dans une enseigne de matériel sportif.
- En plus, les clubs peuvent percevoir annuellement 10% des cagnottes de ses adhérents (directement versée par Go My Partner – sorte de bonus qui ne diminue pas les cagnottes des adhérents).
- Le club peut inciter ses partenaires à être commerçant sur l'application : cela leur offre une visibilité supplémentaire. La société Go My Partner a déjà référencé plusieurs enseignes qui participent déjà au dispositif et sont présentes sur notre territoire (intermarché, burgerking...)

La Ville de Bourges propose de postuler à l'appel à projet de cette société pour permettre son développement sur notre territoire.

C'est une nouvelle façon de sponsoriser le sport : les enseignes versent une petite somme (en échange d'une visibilité et d'un facteur d'attractivité), les adhérents gagnent du pouvoir d'achat et les clubs peuvent avoir une somme annuelle importante et de nouveaux adhérents.

➔ Tous les représentants sont d'accord pour voir cette application mise en place à Bourges.

# **Les Assises du Sport**

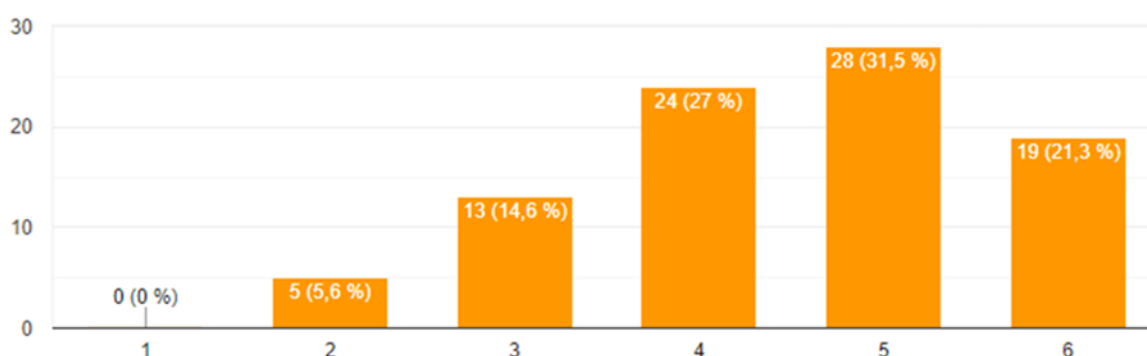
**Résultats du questionnaire -  
Septembre 2021**

## I. Questionnaire sur les critères d'attribution de subvention

A la suite du groupe de travail sur les subventions, les clubs devaient être interrogés sur les thèmes (afin de déterminer les enveloppes possibles) ainsi que les critères quantitatifs (qui permettront ensuite d'attribuer des points) qui leur semblaient importants. Ce questionnaire a été diffusé entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 15 octobre 2021, auprès des 180 clubs sportifs de la ville, par voie dématérialisée (google form). 89 réponses anonymes ont été enregistrées. Les résultats ci-après présentent de manière exhaustive les réponses des clubs pour chaque question. La réponse « Autre » était une réponse libre non limitée, sur laquelle chacun pouvait s'exprimer.

### Thème 1 : « Nombre et typologie des licenciés »

Comment évaluez-vous ce thème ? (1 pas du tout important à 6 Extrêmement important)



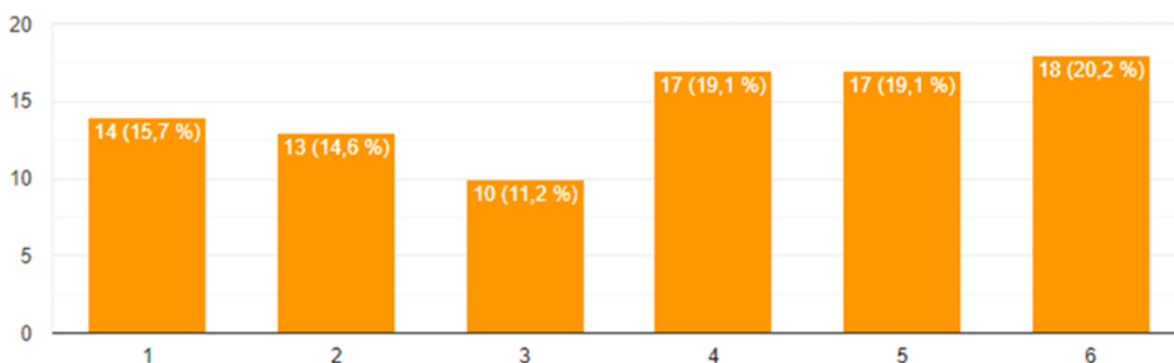
Sélectionnez les critères de ce thème qui vous semblent les plus importants (5 maximum) :

Nombre d'adhérents (tout compris pratiquants, bénévoles, dirigeants...)	73 (83,9 %)
Nombre de pratiquants compétition	37 (42,5 %)
Nombre de pratiquants loisirs	34 (39,1 %)
Nombre de femmes	33 (37,9 %)
Poids du club dans sa discipline (nombre d'adhérents / nombre d'adhérents cumulé sur la discipline à Bourges)	31 (35,6 %)
Moins de 18 ans	21 (24,1 %)
Plus de 60 ans	20 (23,3 %)
Nombre de personnes handicapées	19 (22,1 %)
Moins de 15 ans	16 (18,6 %)
Plus de 40 ans	11 (12,8 %)
Moins de 25 ans	10 (11,5 %)
Nombre de familles	9 (10,3 %)
Nombre d'adhérents berruyers uniquement	6 (6,9 %)
Autre :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Femmes</li> <li>• Coût matériel</li> <li>• Lieux d'intervention: quartiers Nord défavorisés</li> <li>• Niveau de compétition fédérale (rang nationale) ; contrainte pour la pratique (transport, infra, assurance, ..) ; niveau de salariat et de formation fédéral et/ou état pour permettre la pratique ; structure organisationnelle pour assurer l'activité ; investissement transverse dans le sport à Bourges</li> </ul>	



## Thème 2 : « Salariat et compétences professionnelles »

Comment évaluez-vous ce thème ? (1 pas du tout important à 6 Extrêmement important)

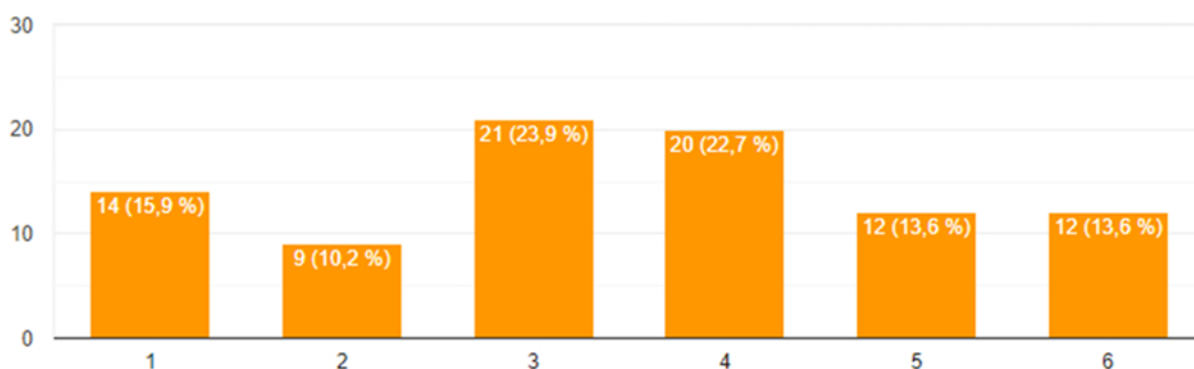


Sélectionnez les critères de ce thème qui vous semblent les plus importants (5 maximum) :

Nombre d'animateurs ou bénévoles encadrants	55 (67,9 %)
Formation sport santé des éducateurs, animateurs ou encadrants	33 (40,7 %)
Nombre de salariés dans l'association	30 (37 %)
Niveau minimum de diplôme des éducateurs	28 (34,6 %)
Montant des charges salariales dans le budget de l'association	28 (34,6 %)
Nombre d'Equivalents Temps Plein dans l'association	25 (30,9 %)
Formation sport adapté des éducateurs, animateurs ou encadrants	21 (25,9 %)
Niveau maximum de diplôme des éducateurs	14 (17,3 %)
Autre :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'acteurs mutualisés avec d'autres associations</li> <li>• Pratique basée sur le bénévolat</li> <li>• Le fait d'être bénévole n'empêche pas la compétence dans la discipline enseignée</li> </ul>	

### Thème 3 : « Performance et Haut Niveau »

Comment évaluez-vous ce thème ? (1 pas du tout important à 6 Extrêmement important)

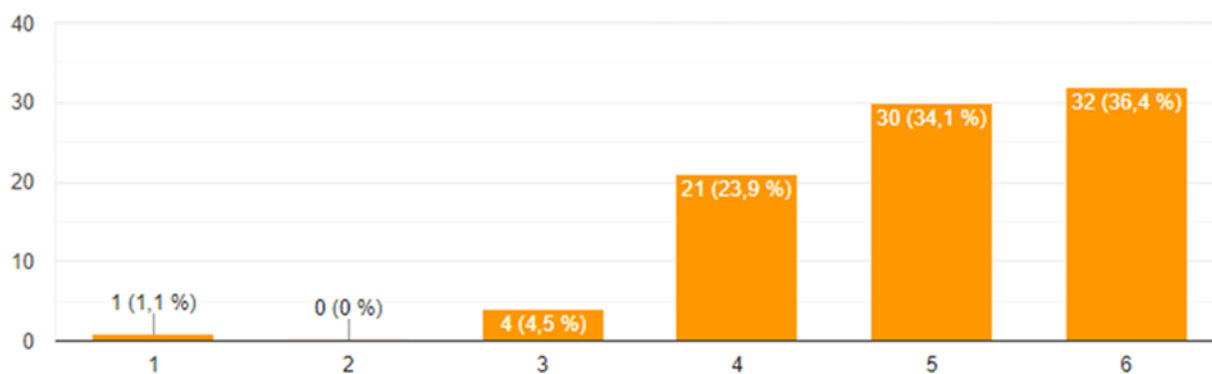


Sélectionnez les critères de ce thème qui vous semblent les plus importants (5 maximum) :

Association formatrice (dirigeants, éducateurs, bénévoles, arbitres...)	50 (65,8 %)
Nombre de sportifs de Haut niveau (Elite, Senior, Relève)	31 (40,8 %)
Nombre de sportifs Espoir	28 (36,8 %)
Centre de formation au sein du club	25 (32,9 %)
Niveau national de l'équipe fanion / des athlètes individuels	20 (26,7 %)
Niveau régional de l'équipe fanion / des athlètes individuels	15 (19,7 %)
Nombre de sportifs des collectifs nationaux	15 (19,7 %)
Nombre de sportifs professionnels de niveau national	9 (11,8 %)
Nombre de sportifs professionnels de niveau international	6 (7,9 %)
Niveau international de l'équipe fanion / des athlètes individuels	6 (7,9 %)
Autre :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ouverture au plus grand nombre de la pratique sportive en loisir</li> <li>• Nombre de pratiquant impliqués dans les stages régionaux et nationaux</li> <li>• Nombre de licenciés nécessaire pour assurer la pratique = effectif nécessaire pour une saison pleine (blessure, réserve joueur ...)</li> <li>• Pratique d'activités physiques ou sportives non compétitives</li> <li>• Bien-être de ces adhérents</li> </ul>	

#### Thème 4 : « Stabilité budgétaire »

Comment évaluez-vous ce thème ? (1 pas du tout important à 6 Extrêmement important)

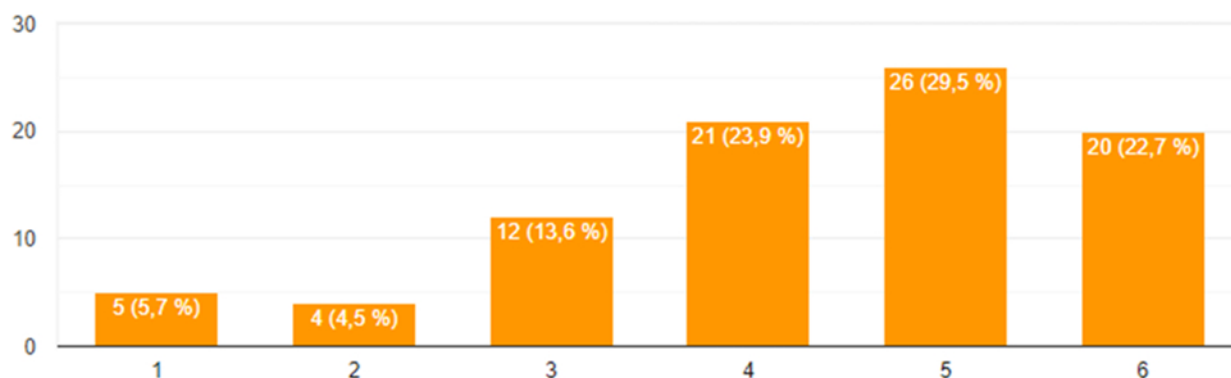


Sélectionnez les critères de ce thème qui vous semblent les plus importants (5 maximum) :

Prix des licences	52 (59,1 %)
Part des subventions publiques dans le budget	51 (58 %)
Prix des cotisations	46 (52,3 %)
Niveau d'autofinancement	42 (47,7 %)
Frais de déplacement	39 (44,3 %)
Résultat annuel	37 (42 %)
Frais de compétition	34 (38,6 %)
Aide de la fédération	22 (25 %)
Part du partenariat privé dans le budget	17 (19,3 %)

## Thème 5 : « Organisation de manifestations sportives »

Comment évaluez-vous ce thème ? (1 pas du tout important à 6 Extrêmement important)

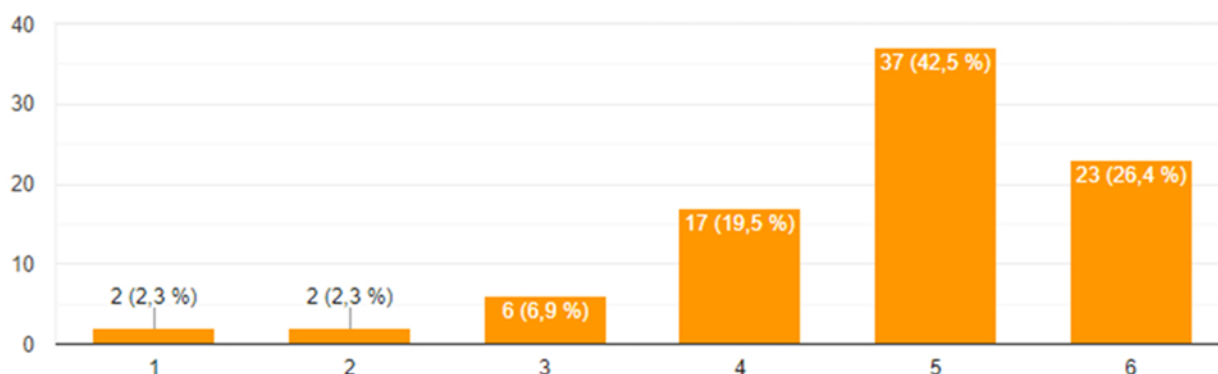


Sélectionnez les critères de ce thème qui vous semblent les plus importants (5 maximum) :

Association organisatrice de compétition de niveau régional	58 (70,7 %)
Association organisatrice de compétition de niveau départemental	48 (58,5 %)
Association organisatrice de compétition de niveau national	47 (57,3 %)
Association organisatrice de compétition de niveau local	45 (54,9 %)
Association organisatrice de manifestation rassemblant plus de 100 spectateurs	23 (28 %)
Association organisatrice de manifestation rassemblant plus de 500 spectateurs	16 (19,5 %)
Association organisatrice de manifestation rassemblant plus de 1000 spectateurs	12 (14,6 %)
Association organisatrice de compétition de niveau international	11 (13,4 %)
Autre :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association organisatrice de manifestation d'initiation vers les publics familiaux.</li> <li>• Développement sport de loisirs</li> <li>• Effectif de pratiquant, rayon d'attraction de la manifestation</li> </ul>	

## Thème 6 : « Participation aux dispositifs de la ville »

Comment évaluez-vous ce thème ? (1 pas du tout important à 6 Extrêmement important)

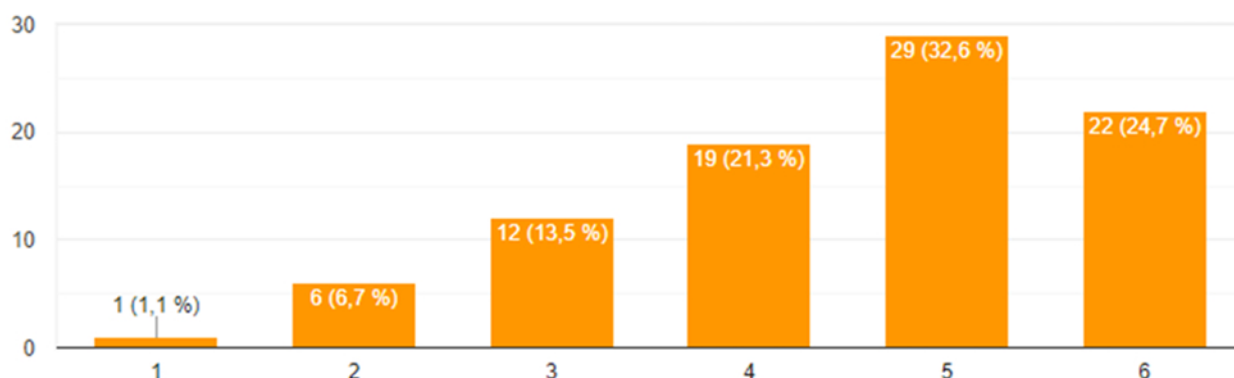


Sélectionnez les critères de ce thème qui vous semblent les plus importants (5 maximum) :

Fête des associations	70 (79,5 %)
Ecole de sport	54 (61,4 %)
Olympiades de quartiers	33 (37,5 %)
Sport à la plage et dans les jardins	30 (34,1 %)
Bien-être en mouvement	28 (31,8 %)
Fête républicaine	7 (8%)
Autre :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animations Centre sociaux</li> <li>• Mutualisation des moyens</li> <li>• Evènement lié à la découverte de la culture japonaise</li> <li>• Aide ponctuelle pour certaines manifestations</li> <li>• Mise en avant de la ville par l'organisation d'événements nationaux et internationaux</li> <li>• Initiation jeunes</li> <li>• Dans la mesure du possible l'association doit être investie pour le rayonnement local</li> </ul>	

## Thème 7 : « Sport santé »

Comment évaluez-vous ce thème ? (1 pas du tout important à 6 Extrêmement important)

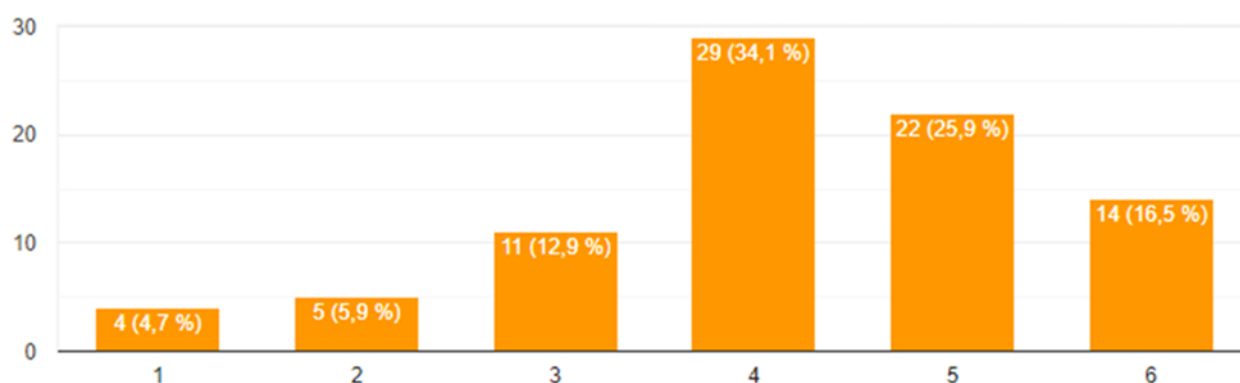


Sélectionnez les critères de ce thème qui vous semblent les plus importants (5 maximum) :

Formation sport santé des éducateurs, animateurs ou encadrants	51 (60,7 %)
Nombre d'adhérents de plus de 60 ans	40 (47,6 %)
Accueil des publics voulant faire du sport sur ordonnance dans des créneaux tout public	32 (38,1 %)
Référencement de l'association par la Maison Sport Santé de Bourges	28 (33,3 %)
Référencement de l'association dans l'annuaire CNOSEF « Mon club près de chez moi ».	24 (28,6 %)
Intervention régulière en entreprise ou partenariat existant avec une ou des entreprises (sport en entreprise)	20 (23,8 %)
Créneaux spécifiques pour les publics voulant faire du sport sur ordonnance	10 (11,9 %)
Intervention régulière en Ehpad	10 (11,9 %)
Prise en charge de certaines pathologies spécifiques (sclérose en plaque, diabète...)	9 (10,7 %)
Intervention régulière en milieu médical	6 (7,1 %)
Autre :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervention en milieu scolaire</li> <li>• 1 projet annuel dans le club (il est difficile de transformer une association Fédérale en une structure médicale.)</li> <li>• Préconisation verbale des médecins pour nos activités</li> </ul>	

## Thème 8 : « Sport handicap et adapté »

Comment évaluez-vous ce thème ? (1 pas du tout important à 6 Extrêmement important)

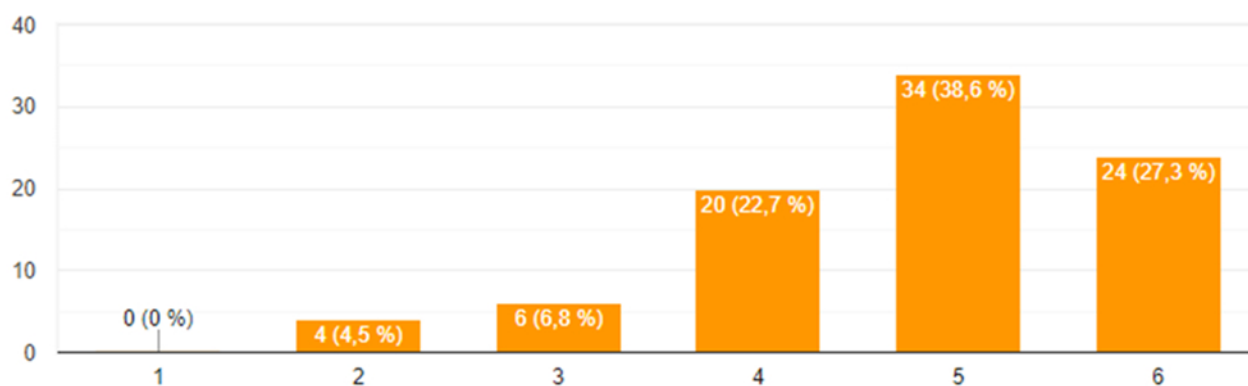


Sélectionnez les critères de ce thème qui vous semblent les plus importants (5 maximum) :

Formation sport adapté des éducateurs, animateurs ou encadrants	44 (58,7 %)
Intégration des publics handicapés dans les créneaux, tout public	41 (54,7 %)
Action en direction du public handicapé (dispositif, évènementiel...)	36 (48 %)
Nombre d'adhérents handicapés	30 (40 %)
Affiliation à la fédération de sport adapté ou d'handisport	16 (21,3 %)
Créneaux spécifiques pour le public handicapé	16 (21,3 %)
Autre :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficile d'imposer à une association fédérale, d'assurer l'accès à cette population car : besoin de structure/infrastructure, .... Cependant comme le sport-santé est un projet annuel qui peut être demandé et donner droit à une subvention spécifique.</li> <li>• Nombre de disciplines ne peuvent être affilié à la FFH ou FFSA (pas de modalité de pratique possible) ou la fédération d'origine (ex. badminton) gère la pratique handi en totalité.</li> </ul>	

## Thème 9 : « Sport féminin »

Comment évaluez-vous ce thème ? (1 pas du tout important à 6 Extrêmement important)



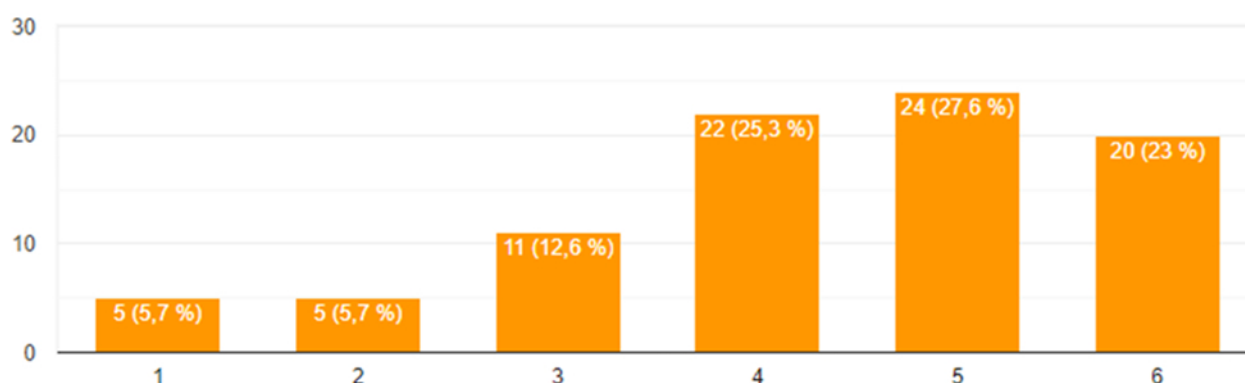
Sélectionnez les critères de ce thème qui vous semblent les plus importants (5 maximum) :

Nombre d'adhérents féminins	69 (78,4 %)
Mixité des entrainements adultes	34 (38,6 %)
Nombre de femmes au sein du Conseil d'administration	33 (37,5 %)
Mixité des entrainements enfants	30 (34,1 %)
Présence d'une équipe féminine en compétition	29 (33 %)
Action de lutte contre les discriminations de genre dans le sport	23 (26,1 %)
Nombre d'encadrante / d'éducatrice	23 (26,1 %)
Nombre d'adhérentes de moins de 15 ans	20 (22,7 %)
Action en faveur du développement de la pratique féminine (dispositif, évènementiel...)	20 (22,7 %)
Action de lutte contre les violences sexuelles dans le sport	19 (21,6 %)
Mixité des équipes en compétition	19 (21,6 %)
Niveau d'évolution de l'équipe première féminine / des athlètes individuelles	10 (11,4 %)
Autre :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration par le sport à la vie sociale (femmes isolées)</li> </ul>	



## Thème 10 : « Sport inclusion »

Comment évaluez-vous ce thème ? (1 pas du tout important à 6 Extrêmement important)

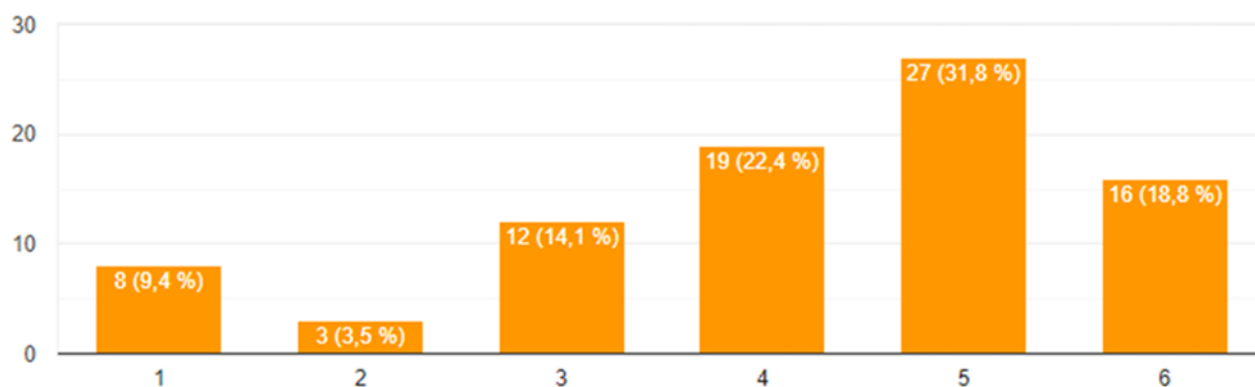


Sélectionnez les critères de ce thème qui vous semblent les plus importants (5 maximum) :

Action d'intégration sociale par le sport	50 (63,3 %)
Action en faveur de la mixité des publics	31 (39,2 %)
Action de lutte contre les discriminations sociale ou racial dans le sport	27 (34,2 %)
Action de lutte contre les violences dans le sport	25 (31,6 %)
Tarifs différentiels en fonction du niveau de revenu des adhérents	22 (27,8 %)
Aide à la mobilité des plus précaires (pour assister aux entraînements ou aux compétitions)	20 (25,3 %)
Nombre d'adhérents issu des quartiers prioritaires de la ville	20 (25,3 %)
Action spécifique dans les quartiers prioritaires de la ville	18 (22,8 %)
Action d'intégration professionnelle par le sport / aide de retour à l'emploi par le sport	16 (20,3 %)
Présence permanente dans les quartiers prioritaires de la ville	14 (17,7 %)
Autre :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Cotisation spécifique familles</li> </ul>	

## Thème 11 : « Action en milieu scolaire ou périscolaire »

Comment évaluez-vous ce thème ? (1 pas du tout important à 6 Extrêmement important)

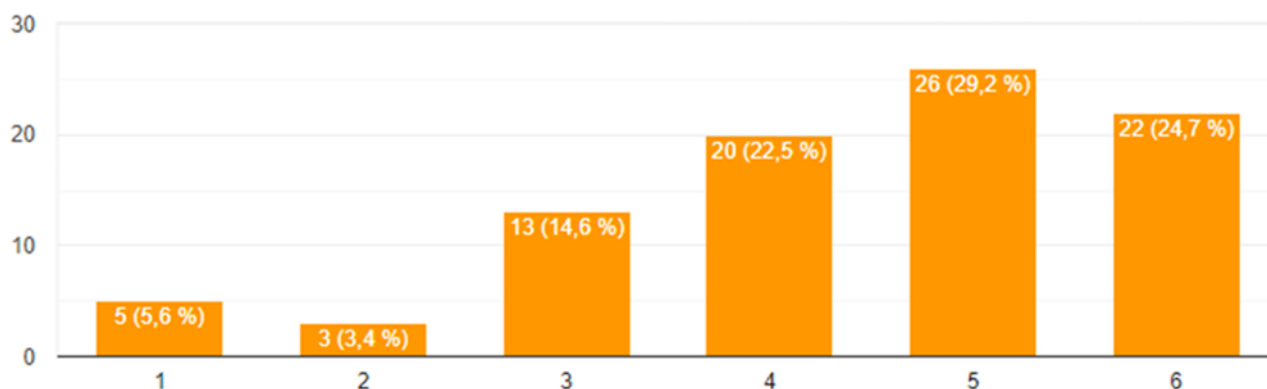


Sélectionnez les critères de ce thème qui vous semblent les plus importants (5 maximum) :

Intervention dans les écoles	48 (61,5 %)
Accueil de public scolaire en dehors de l'établissement scolaire (dispositif, évènementiel...)	44 (56,4 %)
Intervention dans les collèges	43 (55,1 %)
Intervention dans les centres de loisirs	34 (43,6 %)
Lien avec l'éducation nationale	33 (42,3 %)
Intervention dans les lycées	29 (37,2 %)

## Thème 12 : « Développement durable »

Comment évaluez-vous ce thème ? (1 pas du tout important à 6 Extrêmement important)



Sélectionnez les critères de ce thème qui vous semblent les plus importants (5 maximum) :

Pratique du tri sélectif sur les lieux de pratique, surtout lors d'évènements	56 (66,7 %)
Système de covoiturage organisé	50 (59,5 %)
Sensibilisation des adhérents au ramassage des déchets lors des entraînements ou des matchs (campagne de ramassage sur le lieu de pratique)	45 (53,6 %)
Interdiction des bouteilles plastiques / encouragement à l'utilisation de gourde réutilisable	39 (46,4 %)
Opération Zéro déchets	31 (36,9 %)
Sensibilisation des adhérents à la protection des espaces naturels (notamment le lac d'Auron) en tant que lieu de pratique.	21 (25 %)
Politique d'achat raisonnée en faveur de matériaux biodégradables ou réutilisables	20 (23,8 %)
Opération de réduction de consommation des fluides (eau, électricité, chauffage...)	17 (20,2 %)
Sensibilisation des adhérents aux déplacements non polluants (marche, course, vélo...)	14 (16,7 %)
Pourcentage de véhicule électrique dans le parc automobile de l'association	1 (1,2 %)
Autre :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action de découverte des milieux naturels</li> <li>• Aide humanitaire</li> </ul>	

Afin de déterminer les thèmes jugés comme les plus importants, les résultats 4, 5 et 6 ont été additionnés. Les résultats sont les suivants :

<b>Thème proposé</b>	<b>Pourcentage de répondants ayant jugé le thème de important à extrêmement important</b>
« Stabilité budgétaire »	94.4 %
« Sport féminin»	88.6 %
« Participation aux dispositifs de la ville »	88.4 %
« Nombre et typologie des licenciés »	79.8 %
« Sport santé »	78.6 %
« Sport handicap et adapté »	76.5 %
« Développement durable »	76.4 %
« Organisation de manifestations sportives »	76.1 %
« Sport inclusion »	75.9 %
« Action en milieu scolaire ou périscolaire »	73.0 %
« Salariat et compétences professionnelles »	58.4 %
« Performance et Haut Niveau »	49.9 %

# Les Assises du Sport

## Conclusion

## I. Conclusion



Les assises du sport de Bourges se sont inscrites dans un contexte exceptionnel lié à la crise Covid, une crise dont nous espérons toutes et tous sortir. Elle a profondément touché le monde sportif sous ses aspects sociaux, sportifs et économiques. Cette crise nous a montré qu'une profonde réflexion sur la politique publique qu'est le sport était devenue une nécessité sur le plan social, citoyen et durable. De plus, le contexte national de recomposition entre l'éducation nationale et le ministère des sports, avec le 2S2C2D (sport santé culture civisme développement durable) et la création de l'ANS, nous imposaient cette réflexion approfondie, sans compter ce formidable événement que sera les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Depuis plus d'un an maintenant (mars 2021), ces assises ont été un succès de concertation, de démocratie participative. Avec plus de 110 personnes représentant 96 associations, les assises nous auront permis d'échanger, d'écouter les associations mais surtout, que les associations s'écoutent également entre elles et échangent entre elles.

Les 6 grandes thématiques travaillées durant deux semaines début mars 2021 ont abouti à trois groupes de travail et enfin à un questionnaire auquel 96 % des associations subventionnées ont répondu. Nous avons pu ainsi obtenir un panorama de ce que les associations berruyères sont, pensent et veulent à un moment «T », mais aussi ce que la ville désire pour sa politique sportive. Ce fut parfois surprenant et toujours très instructif à bien des égards.

Ces assises et ce documents ne sont pas une fin en soit, ils sont le début d'une réflexion qui aboutira à la mise en place d'une politique sportive plus en phase avec les grand enjeux du sport d'aujourd'hui comme la pratique féminine du sport, le développement durable, l'inclusion, les pratiques libres, le sport santé ou encore la lutte contre le harcèlement et toutes formes de discriminations...etc. Enfin ces assises sont aussi une méthode de travail à poursuivre.

Pour finir je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont participé, membres d'associations bénévoles et salariés, adhérents des clubs, les grands témoins, les citoyens et mes collègues. Je remercie l'ensemble du service des sports pour l'organisation ainsi que pour leur participation aux groupes de travail. Ce fût un travail colossal de prise de notes, de compilation des données, de réflexion et d'écriture. Un grand merci à eux.

**Renaud Mettre**

Maire adjoint délégué aux sports

# Les Assises du Sport

**Annexes**



# Les assises du sport de Bourges

Groupe de travail n° 1  
L'accompagnement des clubs et des sportifs Haut-Niveau par les subventions de la ville de Bourges  
Séance du 11 mai 2021

## Les assises du sport de Bourges

- Du 1<sup>er</sup> au 13 mars 2021
- En visioconférence - 6 ateliers et 1 restitution
- 107 personnes participantes : clubs, élus, agents, personnalités, berruyers intéressés.
- 6 thématiques :
  - Thème 1 : Le Sport Santé et d'inclusion
  - Thème 2 : Le sport de demain, en lien avec les Objectifs de Développement Durable
  - Thème 3 : L'économie du sport et l'emploi sportif
  - Thème 4 : L'accompagnement des associations et les aides locales
  - Thème 5 : Les sportifs et la pratique du haut niveau
  - Thème 6 : L'évènementiel sportif et la perspective des JO Paris 2024
- Une compilation en cours de rédaction



## Le sport à Bourges

- 2,3 millions d'euros en fonctionnement
- 1,2 millions d'euros en investissement
- 67 agents au service de la population dont 23 éducateurs et MNS
- Près de 100 équipements
- Près de 180 clubs associatifs et 21 000 licenciés
- 1 club professionnel
- 5 Centres de Préparation aux Jeux
- 4 labels : Terre de Jeux / Ville Active et sportive / Terre d'excellence cycliste / Ville à Vélo du Tour de France
- 34 sportifs de Haut Niveau inscrits sur la liste ministérielle

## Les subventions de la ville de Bourges

Statistiques 2019



Direction de tutelle	Associations inscrites et validées sur le portail des associations		Associations bénéficiant d'une subvention	
Affaires générales	77	10,88%	15	19,48%
Anciens combattants	16	2,26%	10	62,50%
CCAS	141	19,92%	48	34,04%
Culture	156	22,03%	54	34,62%
Enseignement, loisirs éducatifs	41	5,79%	12	29,27%
Environnement	20	2,82%	9	45,00%
Hygiène	7	0,99%	2	28,57%
Jeunesse	5	0,71%	4	80,00%
Jumelage, relations internationales	42	5,93%	14	33,33%
Sport	170	24,01%	94	55,29%
Tourisme et Patrimoine	31	4,38%	9	29,03%
Vie associative	2	0,28%	2	100,00%
<b>Total</b>	<b>708</b>	<b>100,00%</b>	<b>273</b>	<b>38,56%</b>

Répartition des subventions accordées par direction	Nombre de subventions	%	Montant total des subventions	%
Affaires générales	16	4,01%	56 800 €	2,87%
Anciens combattants	10	2,51%	6 000 €	0,30%
CCAS	37	9,27%	105 286 €	5,32%
Contrat de ville	48	12,03%	168 979 €	8,54%
Culture	61	15,29%	267 120 €	13,50%
Enseignement, loisirs éducatifs	10	2,51%	6 600 €	0,33%
Environnement	11	2,76%	3 700 €	0,19%
Hygiène	2	0,50%	7 000 €	0,35%
Jeunesse	2	0,50%	78 500 €	3,97%
Jumelage, relations internationales	23	5,76%	15 199 €	0,77%
Secrétariat général	16	4,01%	5 825 €	0,29%
Sport	150	37,59%	1 166 735 €	58,98%
Tourisme et Patrimoine	11	2,76%	15 800 €	0,80%
Vie Associative	2	0,50%	74 600 €	3,77%
<b>TOTAL :</b>	<b>399</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 978 144 €</b>	<b>100,00%</b>



Typologie de subventions accordées	Nombre de subventions	%	Montant total des subventions	%
Inférieure à 1 000 €	204	51,13%	75 870 €	3,84%
Entre 1 000 € et 9 999 €	156	39,10%	448 079 €	22,65%
Entre 10 000 € et 22 999 €	22	5,51%	316 155 €	15,98%
Supérieure à 23 000 €	17	4,26%	1 138 040 €	57,53%
<b>Total</b>	<b>399</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 978 144 €</b>	<b>100,00%</b>

Associations conventionnées avec la ville de Bourges	Associations sportives conventionnées avec la ville de Bourges
OFFICE COMMERCE ARTISANAT BOURGES	AQUATIC CLUB DE BOURGES
ACCUEIL ET PROMOTION	ASSO. SPORTIVE DES PORTUGAIS
SECOURS POPULAIRE	AVIRON CLUB DE BOURGES
TIVOLI INITIATIVE ESPACE HAB	BOURGES 18
ANTRE PEAUX	BOURGES ESCRIMES
COLLECTIF URB'ANNALE	BOURGES FOOT
FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES	BOURGES JUDO
HARMONIE DE BOURGES	BOURGES XV
RESEAU PRINTEMPS	CERCLE JEAN MACE BOURGES BASKET
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	CERCLE JEAN MACE BOURGES TENNIS DE TABLE
FÉDÉRATION UNIE DES AUBERGES DE JEUNESSE	ESPERANCE SPORT MOULON FOOT
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE ASNIERES	SOCIETE MUNICIPALE DE BOURGE SMB
CENTRE ASSOCIATIF HAMEAU FRATERNITE	UNION BOURGES CHER CYCLISME UBCC
OFFICE MUNICIPAL SPORT JEUNESSE CULTURE	



## Autres formes de subvention

- Une subvention peut être :
  - Financière
  - En nature : gratuité des locaux, des loyers, du matériel prêté...
  - En personnel : mise à disposition de personnel, aide à la conception ou à la coordination, livraison et installation de matériel...
- Valorisation des mises à disposition de locaux :
  - L'investissement initial (construction, rénovation, réhabilitation...)
  - L'entretien et les réparations techniques (investissement régulier)
  - Les équipements affectés (meublier, équipements sportifs...)
  - Les fluides (eau, électricité, chauffage...). *Les stades, gymnases et piscines représentent 30% du budget fluides de la ville.*
  - Le ménage quotidien, les maintenances et contrôles obligatoires
  - Les interventions des gardiens, la gestion des plannings, les « frais de dossier »...

## Critères actuels d'attribution pour les subventions sportives à la ville de Bourges

- Obligation de déposer la demande sur le portail des associations :
  - Être une association de loi 1901 déclarée
  - Ayant une activité réelle sur le territoire local berruyer
  - Acceptant l'adhésion de nouveaux membres et dont le nombre de membre n'est pas limité
  - Respectant la liberté de pensée
  - Respectant les principes de transparence dans sa gestion
  - Qui font preuve de sincérité dans la déclaration par rapport à son objet
  - Refus des associations commerciales
  - Refus des associations qui inciteraient au fascisme, racisme, sexisme, antisémitisme, xénophobie, homophobie...
  - Refus des associations qui promeuvent une idéologie ou des techniques présentant des risques de dérive sectaire



## Critères actuels d'attribution pour les subventions sportives à la ville de Bourges

- Un calcul pour les subventions de fonctionnement (ci-après)
- Un forfait pour les « Athlètes de Haut Niveau » : 500 € Espoir et Structure de Haut Niveau / 1000 € Haut niveau, International et professionnel
- Une étude comparative pour les subventions « Clubs de Haut Niveau » (fonction de la discipline, niveau d'évolution, taille de la ville...)
- Une opportunité pour les subventions exceptionnelles : équipements, aides ponctuelles, centre de formation, école de sport...
- Un forfait pour les manifestations (en fonction du niveau) ou les déplacements en compétition (300 € / 400 €)

Association	Subvention de fonctionnement					
	Nombre de licenciés de Moins de 15 ans	Coef. x5 = AA	Nombre de licenciés de Plus de 15 ans	Clé de répartition	TOTAL Points = D	Valeur du point en euros = 1,55
Club Sportif	A	A x 5 = AA	B	Entre 0,5 et 5 = C	(AA+B) x C = D	D x 1,55 = Montant de la subvention de fonctionnement



## Problématiques

- Un budget qui varie en fonction du nombre de clubs demandeurs, du nombre de licenciés et du niveau d'évolution des sportifs : l'enveloppe budgétaire votée n'est pas prise en compte dans le calcul.
- Aucune prise en compte des thématiques abordées lors des assises : Sport santé, développement durable, handicap, insertion, fonction employeur de l'association, l'accompagnement des sportifs prometteurs...
- Une lecture centrée sur la formation des enfants et la recherche de performance.

## D'autres modes de calcul pour l'attribution de subvention

Exemples d'autres communes



## D'autres idées

- Un système à point : Chaque association cumule des points en fonction de sa composition, de ses actions, de son niveau...
  - Les items permettant de cumuler des points sont à définir ainsi que le nombre de points attribués. Il convient ensuite de définir comment le budget global est réparti en fonction des points obtenus.
- Un système de budget réservé : l'enveloppe votée est découpée chaque année en pourcentage en fonction de thématique prédéfinie (ex : 20% du budget doit financer le sport-santé). Chaque enveloppe est ensuite répartie auprès des associations qui œuvrent dans ce champs.
  - Les thèmes et les pourcentages doivent être définis. Il convient ensuite de définir la répartition entre associations éligibles.



# Les assises du sport de Bourges

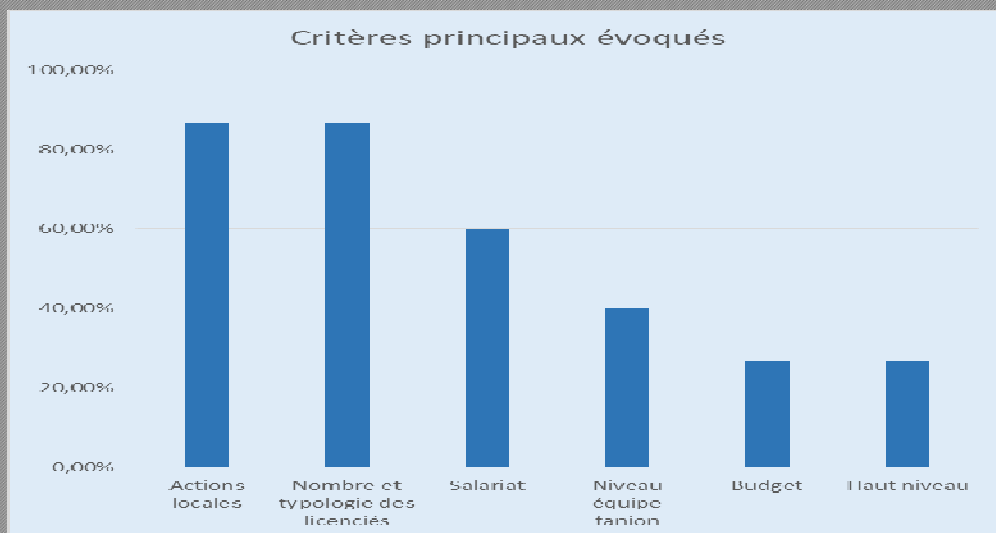
Groupe de travail n° 1  
L'accompagnement des clubs et des sportifs Haut-Niveau par les subventions de la ville de Bourges  
Séance du 25 mai 2021

Quels sont pour vous les critères les plus importants à prendre en compte ?

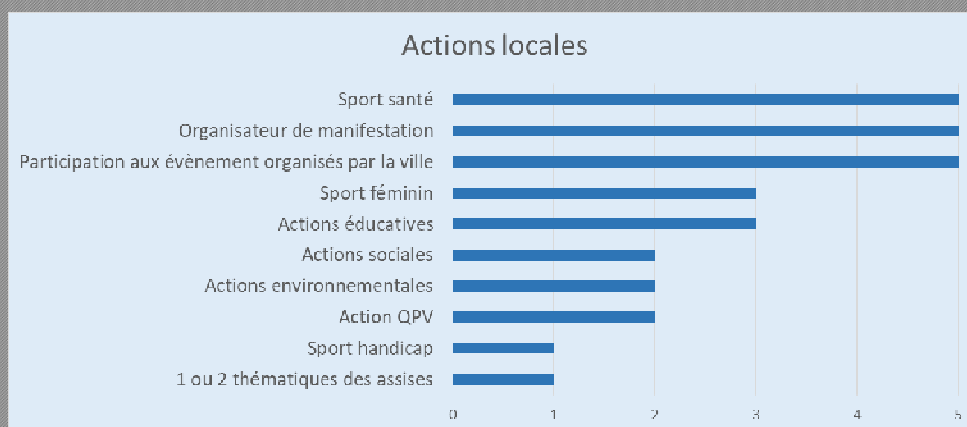
Analyse des retours  
15 réponses reçues par mail



Critères	Résultat	Pourcentage
Actions locales	13	86,67%
Nombre et typologie des licenciés	13	86,67%
Salariat	9	60,00%
Niveau équipe fanion	6	40,00%
Budget	4	26,67%
Haut niveau	4	26,67%



Sous-critères : Actions locales	
1 ou 2 thématiques des assises	1
Sport handicap	1
Action QPV	2
Actions environnementales	2
Actions sociales	2
Actions éducatives	3
Sport féminin	3
Participation aux évènement organisés par la ville	5
Organisateur de manifestation	5
Sport santé	5





#### Sous-critères : Nombre et typologie des adhérents

Âge	Parité
Famille	Poids du club dans sa discipline
Féminin	Pratiquant Compétition
Handicap	Pratiquant Loisirs
Jeunes	Senior
Moins de 18 ans	Plus de 40 ans

- L'âge comme premier critère : Jeunes / moins de 18 ans (8 réponses) et senior (4 réponses)
- Distinction entre pratiquant Compétition et pratiquant Loisirs (2 réponse)
- Public féminin / parité / mixité ? Critère licenciés ou critère action ?
- Public handicapé ? Critère licenciés ou critère action ?
- Ratio : Poids du club dans sa discipline. *Nombre d'adhérents / nombre d'adhérents de la même discipline sur la ville.* → Levier pour éviter la multiplication des clubs.
- Formule de péréquation : Montant des subventions à percevoir / Nombre d'adhérents. Recherche d'équité.

#### Sous-critères : Salarial

Diplôme des éducateurs	9
Nombre de salarié	2
Charge salariale	1

- Importance du diplôme de l'éducateur. Diplôme professionnel ou diplôme fédéral ?
- Recherche de la charge « employeur » (nombre de salarié, poids budgétaire...)
- Parfois, l'équilibre financier d'une embauche repose sur les subventions et les aides publiques → Problème de la pérennité de l'emploi. La subvention engendre la précarité ?



#### Sous-critères : Niveau équipe fanion et Haut Niveau

Nombre athlète (sur liste)	2
Formation de Haut Niveau	1
Accompagnement des moins de 16 ans	1
Centre d'entraînement	1
Association formatrice (dirigeants, éducateurs, bénévoles, arbitres...)	1
Niveau équipe fanion	6

- Le niveau de l'équipe fanion est un critère plus cité que le Haut-Niveau.
- Si les critères proposés du Haut Niveau peuvent être objectivés, le niveau de l'équipe fanion est relativement arbitraire (fonction du niveau, de la discipline...).
- Question de la définition du Haut Niveau.
- Question du Haut Niveau pour les sports individuels et Collectifs ? Une aide par personne, par équipe ?

#### Sous-critères : Budget

Autofinancement
Aide à l'équipement → Exceptionnelle ? Fonctionnement ?
Compte de résultat
Frais de compétition
Frais de déplacement compétition
Subvention privées
Subvention publique
Aide de la fédération
Prix des licences

- Divers critères pour majorer la subvention (aide à l'équipement, frais de déplacement ou de compétition...)
- Critères pour faire varier la subvention : en fonction d'un seuil à définir, le critère peut majorer ou minorer la subvention (compte de résultat, niveau d'autofinancement, autres subventions touchées...)
- Critères pour minorer la subvention (aide de la fédération, prix des cotisations / licences...)



# Les assises du sport de Bourges

Groupe de travail n°2  
La disponibilité des installations sportives de la ville de Bourges  
Séance du 18 mai 2021

## Les assises du sport de Bourges

- Du 1<sup>er</sup> au 13 mars 2021
- En visioconférence - 6 ateliers et 1 restitution
- 107 personnes participantes : clubs, élus, agents, personnalités, berruyers intéressés.
- 6 thématiques :
  - Thème 1 : Le Sport Santé et d'inclusion
  - Thème 2 : Le sport de demain, en lien avec les Objectifs de Développement Durable
  - Thème 3 : L'économie du sport et l'emploi sportif
  - Thème 4 : L'accompagnement des associations et les aides locales
  - Thème 5 : Les sportifs et la pratique du haut niveau
  - Thème 6 : L'évènementiel sportif et la perspective des JO Paris 2024
- Une compilation en cours de rédaction



## Le sport à Bourges

- 2,3 millions d'euros en fonctionnement
- 1,2 millions d'euros en investissement
- 67 agents au service de la population dont 23 éducateurs et MNS
- Près de 100 équipements
- Près de 180 clubs associatifs et 21 000 licenciés
- 1 club professionnel
- 5 Centres de Préparation aux Jeux
- 4 labels : Terre de Jeux / Ville Active et sportive / Terre d'excellence cycliste / Ville à Vélo du Tour de France
- 34 sportifs de Haut Niveau inscrits sur la liste ministérielle

## Les équipements sportifs de la ville de Bourges

Stades, Gymnases, piscines et autres sites

Equipements	Espaces sportifs	Salles de convivialité ou salle de réunion
Palais des Sports du Prado	Gymnase Prado 1 44x27,5 Tribunes de 5027 places Salle de musculation Gymnase Prado 2 44x24 Mur d'escalade de 9m de haut	2 Salons VIP et espace traiteur
Complexe Sportif Pierre de Coubertin	Gymnase Dojo Salle d'arts martiaux	2 Salles de réunion
Complexe Sportif Yves Du Manoir	Gymnase n° 1 : salle 40x18 Tribunes de 228 places Salle de gymnastique Salle d'arts martiaux Salle de Boxe Gymnase n° 2 : salle 44 x 22 Salle de Tennis de Table	1 salle de convivialité du terrain synthétique
Gymnase des Merlattes	Terrain polyvalent 44x27 Tribunes 500 places	
Gymnase Jacques Gonzalez	Terrain polyvalent 40x20	
Gymnase Léo Lagrange	Terrain polyvalent 40x20 + mezzanine avec ring et tatami	
Gymnase Jean Guimier	Terrain polyvalent 40x20	
Gymnase Jules Ladoumègue	Terrain polyvalent 40x20 Tribunes de 250 places	

Equipements	Espaces sportifs	Salles de convivialité ou salle de réunion
Gymnase Gustave Pailloux	Terrain polyvalent 40x20 Tribunes de 250 places	
Gymnase Jean Moulin	Terrain polyvalent 30x20	
Complexe Sportif Jean Brivot	2 salles multisports 15x16 chacune avec cloison centrale amovible	
Gymnase d'Asnières	Terrain polyvalent 44x22	
Boulodrome Esprit II	105 aires de jeux couvertes et découvertes	
Base d'aviron		
Base de voile		
Base de canoë-kayak		
Stade Alfred Depège		Salle de convivialité Monmartreau
Complexe Sportif Jacques Rimbault	Salle d'escrime - Françoise Sineau	Salle de convivialité
Centre nautique Raymond Boisdé	Bassin 50m Bassin 25m Bassin d'apprentissage Petit bassin extérieur	Salle de musculation
Piscine des Gibjoncs	Bassin 25m	
Patinoire	Piste 56x26 Salle d'échauffement	Salle du bar



Equipements	Espaces sportifs (Aire de jeu + vestiaires + douches + sanitaires + bureau, infirmerie, locaux partagés le cas échéant)
Complexe Jacques Rimbault	Terrain d'honneur homologué niveau 3 Trois terrains engazonnés éclairés Terrain synthétique homologué niveau 4
Stade Alfred Depège	Terrain d'honneur engazonné éclairé Terrain annexe stabilisé éclairé Piste de 400m 6 couloirs tartan Aires de saut et de lancer 2 plateaux bitumés Skate park de proximité
Complexe Yves du Manoir	1 terrain synthétique éclairé 1 terrain d'honneur engazonné éclairé 1 terrain annexe stabilisé éclairé Piste de 400m 6 couloirs bitume Aires de lancer et de saut 5 plateaux bitumés et grillagé
Stade Jean Brivot	1 terrain synthétique éclairé 1 piste bitume 1 terrain engazonné éclairé
Stade des Bigarelles	2 terrains engazonnés éclairés
Stade de la Sente aux Loups	Terrain synthétique éclairé
Stade des Grands Beauregards	Terrain synthétique éclairé
Stade de la Rottée	Terrain synthétique éclairé Terrain engazonné
Stade Pierre Delval	Terrain engazonné éclairé
Stade de la Chaume	1 terrain engazonné éclairé
Stade Vauvert	1 terrain synthétique éclairé 1 plateau herbeux éclairé

Equipements	Espaces sportifs (Aire de jeu + vestiaires + douches + sanitaires + bureau, infirmerie, locaux partagés le cas échéant)
Aire de base ball du Val d'Auron	1 terrain herbeux
Terrain de Bruno De Lamerville	Tir en extérieur jusqu'à 90 mètres
Aire de Sport de Jean Renoir - Plateau Gérard Lavrut	1 terrain herbeux 3 terrains bitumés
Aire de Gonzalès et Ladoumègue	3 plateaux bitumés (40x20 et 40x26) Piste de vitesse 105m
Aire de sport Maryse Bastié	1 plateau bitumé
Parc paysager des Gibjoncs	1 terrain herbeux éclairé
Stade de l'Ile d'or	1 terrain herbeux 1 plateau bitumé
Stade Jean de Village	1 terrain herbeux 1 plateau bitumé
Terrains de boules Pignoux	
Terrains de boules Jardin Edouard André	
Terrains de boules Gibjoncs	
Terrains de boules Moulon	
Terrains de boules Val d'Auron	
Terrains de boules Prado	
Terrains de boules Pré-Doulet	
City-stades Asnières	
City-stades Bigarelles	
City-stades Chancellerie	
City-stades Gibjoncs	
City-stades Moulon	
City-stades Prado	
City-stades Pressavois	
City-stades Val d'Auron	

Equipements	Espaces sportifs (Aire de jeu + vestiaires + douches + sanitaires + bureau, infirmerie, locaux partagés le cas échéant)
Terrains de tennis Robinson	2 courts couverts synthétiques 4 courts extérieurs terre battue 2 courts extérieurs synthétiques
Terrains de tennis Boulevard de l'avenir	3 courts couverts green set
Terrains de tennis Stade Jean Brivot	3 courts couverts terre battue 2 courts extérieurs synthétiques
Terrains de tennis Lac du Val d'Auron	4 courts extérieurs synthétiques
Terrains de tennis Stade Yves du Manoir	4 courts extérieurs synthétiques
Station fitness du lac d'Auron	12 équipements fitness
Terrain de basket 3x3 du lac d'Auron	2 terrains
Skate park Arthur Noyer	

## Les locaux exclusifs

- Aucune aire sportive n'est attribuée à un seul club : elles sont toutes partagées.
- Vestiaires et sanitaires sont aussi partagés.
- Des priorités sur certains espaces.
- Privatisation de certains locaux :
  - Bureau
  - Local de rangement
- Une gestion faite en collaboration avec le service des affaires foncières.



## Le coût pour la ville de Bourges

- Pour chaque installation :
  - L'investissement initial (construction, rénovation, réhabilitation...)
  - L'entretien et les réparations techniques (investissement régulier)
  - Les équipements affectés (mobilier, équipements sportifs...)
  - Les fluides (eau, électricité, chauffage...). *Les stades, gymnases et piscines représentent 30% du budget fluides de la ville.*
  - Le ménage quotidien, les maintenances et contrôles obligatoires
  - Les interventions des gardiens, la gestion des plannings, les « frais de dossier »...
- Une obligation de respect des règles des Etablissements Recevant du Public
  - Accès, incendie, normes électriques, sanitaires...
  - Frais plus important, études préalables nécessaires, délais plus longs.

## Les conditions d'accès



## Les utilisateurs

- Les occupants - sur réservation :
  - Les établissements scolaires (enseignement APS et manifestations sportives)
  - Les associations, fédérations, comité d'entreprise, syndicat... dans le cadre d'une pratique, d'une manifestation sportive ou de rassemblements associatifs.
  - Les établissements publics, hospitaliers, médico-sociaux, collectivités ou toute autre administration ou organisme public... dans le cadre d'une pratique, d'une manifestation sportive ou d'évènements publics.
  - Les entreprises souhaitant développer le sport en entreprise ou organisant des manifestations en lien avec le sport (championnats, soirée partenaires...).
  - Le Service des Sports, pour toutes ses activités courantes ou exceptionnelles.
- Les particuliers :
  - Sur les sites en accès libre

## Les modes de réservation

- La trame annuelle construite à partir des réservations régulières
  - Un questionnaire annuel en mars pour la saison suivante
  - 1 créneau par semaine tout au long de la saison
  - Pas de priorité : premier réservant
- Des occupations ponctuelles qui s'ajoutent ensuite et qui parfois deviennent prioritaires
  - Compétitions, manifestations,
  - Examen, concours, formation,
  - Réquisition d'urgence,
  - Autres opérations...



## Suivi des dossiers

- 95 contrats de mise à disposition annuelle des équipements sportifs au profit des associations sportives et organismes divers.
- 14 conventions de mise à disposition des équipements sportifs municipaux en faveur des établissements scolaires.

Stades et gymnases	Réservations annuelles	Réservations ponctuelles	Total
Associations sportives et autres organismes	69 079 h	17 989 h	87 068 h
Scolaires	33 589 h	/	33 589 h
Total	102 668 h	17 989 h	120 657 h

- 31 920 créneaux annuels et 3 745 créneaux ponctuels.

## Les accès

- Tous les jours, sur réservation, de 8h à 22h (+30min)
- Pas d'entraînement les jours fériés ni les week-end
- Vacances scolaires à préciser à chaque fois
- Les week-ends sont réservés aux compétitions
  
- Présence d'un gardien à l'ouverture et à la fermeture : vérification des présences, suivi de l'entretien, suivi technique.
- Très peu de contrôle d'accès (échec du système mis en place en 2009).



## Problématiques

### Les problématiques

- Des équipements « surbookés »
- Les difficultés à trouver de nouveaux créneaux pour de nouvelles activités ou de nouveaux clubs.
- Difficulté de gérer les imprévus (fermeture d'une site pour travaux ou suite à un problème technique)
- L'obligation pour la ville de louer des espaces scolaires (Littré, Marguerite de Navarre et Pierre-Emile Martin) et le CREPS = Coût pour la ville et soumission aux conditions du gestionnaire
- Des arbitrages complexes et des négociations difficiles.



## Les problématiques

- Des incompatibilités lieu/discipline
- L'impossibilité de garantir le développement de nouvelles pratiques par le manque d'espace (en contradiction avec les assises)
- Deux visions qui s'opposent :
  - La nécessaire autonomisation des clubs // Le besoin d'encadrer pour limiter les risques de dégradation sur les équipements
  - Encourager la pratique libre par le développement d'équipements en accès libre // Le besoin de diriger les pratiquants vers les clubs pour un encadrement de qualité (et limiter la perte d'adhérents).

# Les assises du sport de Bourges

Groupe de travail n° 3  
Les moyens de communication  
et la recherche de sponsors par les clubs berruyers  
Séance du 20 mai 2021

## Les assises du sport de Bourges

- Du 1<sup>er</sup> au 13 mars 2021
- En visioconférence - 6 ateliers et 1 restitution
- 107 personnes participantes : clubs, élus, agents, personnalités, berruyers intéressés.
- 6 thématiques :
  - Thème 1 : Le Sport Santé et d'inclusion
  - Thème 2 : Le sport de demain, en lien avec les Objectifs de Développement Durable
  - Thème 3 : L'économie du sport et l'emploi sportif
  - Thème 4 : L'accompagnement des associations et les aides locales
  - Thème 5 : Les sportifs et la pratique du haut niveau
  - Thème 6 : L'évènementiel sportif et la perspective des JO Paris 2024
- Une compilation en cours de rédaction



## Le sport à Bourges

- 2,3 millions d'euros en fonctionnement
- 1,2 millions d'euros en investissement
- 67 agents au service de la population dont 23 éducateurs et MNS
- Près de 100 équipements
- Près de 180 clubs associatifs et 21 000 licenciés
- 1 club professionnel
- 5 Centres de Préparation aux Jeux
- 4 labels : Terre de Jeux / Ville Active et sportive / Terre d'excellence cycliste / Ville à Vélo du Tour de France
- 34 sportifs de Haut Niveau inscrits sur la liste ministérielle

## Les besoins en communication

Communication des clubs, de leurs activités habituelles et exceptionnelles  
Valorisation des équipements de Bourges et notamment des CPJ



## Mettre en valeur les clubs - l'existant

- Chaque club se charge de sa propre communication
- Le site internet de la ville de Bourges
  - Articles particuliers en cas d'évènement important
  - Page « Actualité sportive »
  - Page « Résultat sportif » par score'n'co city
  - Annuaire des associations (alimenté par le portail des associations)
  - Sortir à Bourges (alimenté par le portail des associations)
- La ville édite les Nouvelles de Bourges, tous les mois, journal distribué dans chaque foyer.
- Les panneaux Decaux en ville pour un affichage des animations du jour (alimenté par Sortir à Bourges)

## Problématique

- Une presse écrite locale difficilement accessible et très sélective (« nécessité d'écrire les articles pour eux »).
- Des outils Ville de Bourges mal connus des clubs mais aussi du grand public qui n'a pas « le réflexe ».
- Des panneaux Decaux numériques insatisfaisants : liste des activités en affichage « minitel », pas de visuel ni de vidéo.
- Sortir à Bourges : besoin d'envoyer le visuel « à part » de l'annonce initiale.
- Envie de mettre la ville « aux couleurs » d'un évènement : comment ? Quels outils ? Prise en charge ? Et surtout comment sélectionner les évènements à mettre en avant ?
- Imaginer un affichage dans les équipements sportifs ? Comment ? (lien avec le groupe 2)